



Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Première Commission

4^e séance plénière

Lundi 15 octobre 2015, à 15 heures

New York

Président : M. Van Oosterom (Pays-Bas)

La séance est ouverte à 15 heures.

Points 88 à 105

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux délégations, je rappelle à tous que la liste évolutive des orateurs pour cette phase de nos travaux a été close à 18 heures vendredi, conformément à notre programme de travail et à notre calendrier. Quatre-vingt-six délégations ont inscrit leur nom sur la liste avant la date limite, outre les 26 orateurs qui ont pris la parole la semaine dernière. Pour que 86 personnes puissent prendre la parole durant les 13 heures et demie consacrées au débat général cette semaine, il est très important que les délégations s'en tiennent au temps de parole imparti, qui est limité à 10 minutes si elles interviennent au nom de leur pays et à 15 minutes si elles le font au nom de plusieurs délégations.

Je rappelle également aux délégations l'ouverture aujourd'hui de la liste des orateurs pour notre débat thématique, qui commencera le lundi de la semaine prochaine. Pour la commodité des délégations, le personnel du Secrétariat est en salle avec les diverses listes d'orateurs pour les sept groupes dont est saisie la

Commission, et ceux qui souhaitent s'inscrire doivent le faire dès que possible.

M. Morejón Pazmiño (Équateur) (*parle en espagnol*) : Compte tenu du temps dont nous disposons, je vais essayer d'être bref. J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 33 États membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC). Nous tenons à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale. Nous tenons également à remercier l'Ambassadeur Courtenay Rattray des efforts inlassables qu'il a déployés à la présidence de la précédente session.

La Communauté rappelle la décision historique prise par les chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CELAC, réunis à La Havane, lors du deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, les 28 et 29 janvier 2014, de déclarer officiellement l'Amérique latine et les Caraïbes zone de paix. À cette occasion, ils ont réaffirmé l'attachement indéfectible de la CELAC au règlement des différends par des moyens pacifiques afin de bannir à jamais l'emploi ou la menace de l'emploi de la force dans notre région.

Au Sommet constitutif de la CELAC, qui s'est tenu en décembre 2011 à Caracas (Venezuela), nos chefs d'État et de gouvernement ont adopté un communiqué

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



spécial sur l'élimination totale des armes nucléaires, conformément à la position de longue date de la région en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Ils ont réitéré le même engagement en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires dans des déclarations spéciales faites à chacun des sommets suivants, à Santiago du Chili en 2013, à La Havane (Cuba) en 2014 et à Belén (Costa Rica) en 2015. Aujourd'hui, la CELAC réaffirme la nécessité d'avancer vers l'objectif fondamental du désarmement nucléaire et de mettre en place et de pérenniser un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, nous exprimons notre opposition au perfectionnement des armes nucléaires existantes et à la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires, ce qui n'est pas compatible avec l'obligation de désarmement nucléaire. Nous réaffirmons également la nécessité d'éliminer le rôle des armes nucléaires dans les doctrines stratégiques et les politiques de sécurité.

Nous nous sommes engagés à lancer un processus diplomatique multilatéral visant à négocier un instrument juridiquement contraignant concernant l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires de façon transparente, irréversible et vérifiable, dans un délai convenu au niveau multilatéral, comme cela a été proposé à la troisième Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui s'est tenue à Vienne en décembre 2014. Cet instrument est essentiel à la réalisation du désarmement nucléaire et remplirait les obligations des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), comme il est indiqué à l'article VI du Traité. Au cours de la présente session, les États membres de la CELAC, de concert avec d'autres États intéressés, ont l'intention de commencer à étudier des moyens pratiques et concrets permettant de négocier et d'adopter cet instrument dès que possible.

Notre communauté est très préoccupée par les incidences humanitaires des armes nucléaires. La CELAC demande à tous les États de soulever cette question à chaque fois que l'on traite de la question des armes nucléaires. Nous félicitons, en conséquence, les organisateurs des conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui se sont tenues à Oslo, Nayarit et Vienne, des délibérations qui ont eu lieu et de la contribution qu'elles ont apportée au discours mondial en faveur de la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. Comme il a été démontré par les témoignages des rescapés ainsi que par les éléments de preuve et les données scientifiques, les armes nucléaires constituent une grave menace à la sécurité, au développement des peuples et à la

civilisation en général. De plus, on a pu constater qu'aucun État ou organisation internationale n'avait la capacité de fournir une et une protection humanitaires en cas d'explosion nucléaire. Ces conférences ont également mis en avant le risque constant d'explosion nucléaire accidentelle ou intentionnelle. À cet égard, je tiens à souligner qu'au récent Sommet de la CELAC, qui s'est tenu les 28 et 29 janvier à Belén, nos chefs d'État et de gouvernement ont souscrit à l'engagement de l'Autriche, désormais connu sous le nom d'Engagement humanitaire. Nous nous félicitons de son approbation par 118 États.

La CELAC maintient sa position ferme en faveur de la mise en place complète des trois piliers du TNP, à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination ni politique de deux poids deux mesures. Nous soulignons qu'il importe de parvenir à l'universalité du TNP et invitons donc instamment les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à ce Traité en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires. Nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires à s'acquitter de leurs obligations en matière de désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du TNP, et à œuvrer à l'élimination totale de ces armes. Nous les engageons à appliquer immédiatement et dans leur intégralité les 13 mesures pratiques en faveur du désarmement nucléaire arrêtées à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000, ainsi que le Plan d'action adopté à la Conférence d'examen de 2010, qui sont en vigueur et ont force obligatoire pour tous les États parties. Leur non-application sape l'intégrité et la crédibilité du Traité.

Nous nous devons également d'exprimer notre vive déception face à l'absence de consensus à la récente Conférence d'examen du TNP, ce qui, en fin de compte, a empêché l'adoption du projet de document final. Toutefois, les dispositions relatives au désarmement nucléaire figurant dans le projet de document final, qui avait été distribué dans les dernières heures de la Conférence, ne répondaient pas aux attentes des États membres de la CELAC. Selon nous, elles constituent un recul par rapport aux documents issus des précédentes Conférences d'examen. L'échec de la Conférence d'examen doit motiver plus encore ceux d'entre nous qui croient véritablement qu'il faut interdire et éliminer les armes nucléaires le plus tôt possible à renouveler les efforts à cette fin. Nous réaffirmons également que la prorogation indéfinie du TNP adopté à la Conférence

d'examen de 1995 n'implique pas le droit de posséder des armes nucléaires indéfiniment.

La CELAC regrette que l'accord conclu à la Conférence d'examen de 2010 concernant l'organisation d'une conférence internationale pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient n'ait pas été appliqué. La CELAC est intimement convaincue que la création d'une telle zone non seulement contribuerait pour beaucoup à la réalisation de l'objectif de désarmement nucléaire, mais constituerait aussi un grand pas en avant dans le processus de paix au Moyen-Orient. À cet égard, nous estimons qu'il est extrêmement regrettable qu'aucun accord n'ait été conclu sur cette question lors de la Conférence d'examen de 2015, et nous tenons à rappeler à tous les États parties au TNP que la création d'une telle zone était un élément essentiel des décisions menant à la prorogation indéfinie du TNP en 1995 et qu'elle doit être mise en œuvre.

La Communauté réaffirme l'importance de l'entrée en vigueur, dans les meilleurs délais, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et prie instamment les États cités à l'annexe 2 du Traité, dont la ratification est indispensable à l'entrée en vigueur de l'instrument, d'accélérer le processus de signature et/ou de ratification. Nous exhortons également tous les États à s'abstenir de procéder à des explosions nucléaires expérimentales, à d'autres explosions nucléaires ou à tout autre essai non explosif, y compris des essais sous-critiques et ceux effectués par des super-ordinateurs visant à développer les armes nucléaires. De tels agissements sont contraires à l'objectif, aux buts et à l'esprit du TICE et vont à l'encontre des effets escomptés de l'instrument en tant que mesure de désarmement nucléaire. À cet égard, la CELAC se félicite de la tenue de la Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du TICE, le 29 septembre, au titre de l'article XIV du Traité.

La CELAC se félicite que le 26 septembre ait été proclamé par l'Assemblée générale Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Nous attirons l'attention sur toutes les manifestations qui ont été organisées de par le monde à l'occasion de la célébration de cette journée et invitons l'Organisation des Nations Unies, son secrétariat et ses institutions, ainsi que les gouvernements, les parlements et la société civile, à continuer de la célébrer chaque année. À cet égard, nous nous félicitons de sa célébration par l'Assemblée générale cette année.

Nous prenons note avec satisfaction de l'accord conclu entre l'Iran et les P5+1 à Vienne le 14 juillet concernant le programme nucléaire iranien. La CELAC souligne que le dialogue et les négociations sont le seul moyen efficace de régler les différends entre États.

La CELAC est consciente de la nécessité urgente de prévenir, combattre et éliminer la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu et de leurs pièces, éléments et munitions. Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects a un profond impact sur la stabilité, exacerbe la violence et l'insécurité, et nuit au respect du droit international, causant de nombreux décès chaque année et absorbant des ressources considérables qui pourraient être utilisées aux fins du développement.

La CELAC a bon espoir que le Traité sur le commerce des armes, premier instrument juridiquement contraignant relatif au commerce des armes, contribuera à remédier de façon efficace aux graves conséquences que le trafic et le commerce non réglementé des armes ont sur de nombreux États et personnes, notamment du fait du détournement de ces armes vers des acteurs non étatiques ou des utilisateurs non autorisés, souvent liés à la criminalité transnationale organisée et au trafic de drogues. Nous espérons également qu'il contribuera à prévenir les conflits armés et la violence armée, ainsi que les violations du droit international, y compris les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et le droit international humanitaire.

Parallèlement, étant donné que le Traité est entré en vigueur en décembre 2014, nous appelons à sa mise en œuvre équilibrée, transparente et objective, dans le respect du droit souverain de chaque État d'assurer sa légitime défense, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Nous prenons acte de la première Conférence des États Parties au Traité sur le commerce des armes, qui s'est tenue au mois d'août à Cancún, au Mexique, et nous tenons à souligner le rôle de premier plan que le Mexique a joué durant le processus préparatoire et l'organisation de la réunion.

Le problème des mines antipersonnel continue de requérir l'attention de la communauté internationale. La CELAC rappelle avec satisfaction que l'Amérique centrale a été déclarée zone exempte de mines. De même, elle salue l'aide précieuse que fournit le Service de la lutte antimines de l'ONU. Notre groupe souligne l'importance que revêt la coopération en matière de déminage humanitaire et d'assistance aux victimes, et espère que les succès obtenus ces dernières années se

poursuivront à l'avenir. Nous prenons également note de la Déclaration de Maputo+15, adoptée à la troisième Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, en juin 2014.

La CELAC appuie les efforts internationaux visant à réduire les souffrances causées par les armes à sous-munitions et leur utilisation contre les populations civiles, en violation flagrante du droit international humanitaire. Nous prenons également acte avec satisfaction du souhait des États de prendre des mesures immédiates et convenues au niveau multilatéral pour répondre aux problèmes humanitaires engendrés par les armes à sous-munitions. De même, nous saluons la ratification par la Colombie de la Convention sur les armes à sous-munitions et nous félicitons que l'Amérique centrale ait été déclarée, à la cinquième Assemblée des États parties à la Convention, qui s'est tenue à San José (Costa Rica) zone exempte d'armes à sous-munitions. La Communauté prend également note des résultats de la première Conférence d'examen des États Parties à la Convention, qui s'est tenue à Dubrovnik (Croatie) en septembre de cette année.

La CELAC rappelle sa ferme conviction que l'élimination complète des armes chimiques et biologiques est une priorité dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. À cet égard, nous insistons sur l'importance de l'adhésion universelle de tous les États à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, ainsi que l'importance du respect par tous les États parties de toutes leurs dispositions et exigences.

La CELAC réaffirme son rejet absolu de l'emploi des armes chimiques et de toute autre arme de destruction massive, quel que soit le lieu ou l'usager. Nous nous félicitons de la récente adhésion de l'Angola et du Myanmar à la Convention sur les armes chimiques, et nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier cette Convention aussitôt que possible. Nous exhortons également tous les États parties qui possèdent des armes chimiques à faire en sorte que leurs stocks soient complètement détruits dans le délai final convenu.

Les États membres de la CELAC ont un intérêt commun pour ce qui est de promouvoir et de développer l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins exclusivement pacifiques, pour le bien et dans l'intérêt de tous les États et en tant que patrimoine de l'humanité tout entière, quel que soit le niveau de développement social, économique et scientifique. Dans le contexte de la sécurité internationale, la CELAC reconnaît les grandes possibilités que nous offrent les technologies de l'information et des communications (TIC), y compris les réseaux sociaux, en tant que moyen de promouvoir une meilleure entente entre les pays et de réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, ainsi qu'en tant qu'outil encourageant l'accès universel à l'information.

Dans le même temps, la CELAC condamne fermement l'espionnage et la surveillance mondiale aveugle et à grande échelle entre les pays commis par des acteurs publics ou privés en violation du droit international, ainsi que toute action dirigée contre un État Membre. Nous soulignons qu'il importe de sauvegarder l'utilisation du cyberspace à des fins pacifiques et de veiller à ce que tout recours aux TIC soit pleinement compatible avec les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et le droit international, en particulier la souveraineté des États, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et la promotion et la protection de tous les droits de l'homme pour tous. À cet égard, nous appuyons le renforcement des normes internationales et des principes applicables aux États dans le domaine de l'information et des télécommunications en lien avec la sécurité internationale, grâce à la promotion de mesures et de stratégies visant à renforcer la cybersécurité et à prévenir la cybercriminalité, et compte étant tenu du fait qu'un environnement informatique ouvert, sûr, stable, accessible et pacifique est essentiel pour tous.

Enfin, la CELAC tient à souligner le travail important accompli par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, notamment l'aide qu'il apporte aux pays de la région pour la mise en œuvre de mesures de désarmement dans différents domaines.

Je ne peux terminer sans remercier les interprètes, qui nous permettent de mieux nous comprendre malgré la très grande vitesse de lecture de ma déclaration.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Équateur de son aimable coopération

et d'avoir bien voulu lire une version abrégée de sa déclaration afin de respecter le temps de parole, ce qui est dans notre intérêt à tous.

M. Varma (Inde) (*parle en anglais*) : Nous tenons à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission et à vous assurer, vous et le Bureau, du plein appui de la délégation indienne.

Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/70/PV.2).

Nous voudrions également remercier le Haut-Représentant par intérim, M. Kim Won-soo, de son importante déclaration à l'ouverture de la séance plénière (voir A/C.1/70/PV.2).

L'Inde a été inébranlable dans son soutien à un désarmement nucléaire mondial, non discriminatoire et vérifiable. Dans son allocution à l'Assemblée générale le 1^{er} octobre (voir A/70/PV.22), la Ministre des affaires extérieures de l'Inde, M^{me} Sushma Swaraj, a dit que l'Inde avait conscience de ses responsabilités en tant qu'État doté de l'arme nucléaire et que son appui à cet objectif était intact.

L'objectif de l'élimination complète des armes nucléaires peut être atteint grâce à un processus graduel étayé par un engagement universel et par un cadre multilatéral concerté, mondial et non-discriminatoire. Tous les États dotés d'armes nucléaires peuvent apporter une contribution en engageant un dialogue constructif qui vise à renforcer la confiance en réduisant l'importance de ces armes dans les affaires internationales et les doctrines de sécurité. Nous pensons qu'accroître les restrictions imposées à l'utilisation des armes nucléaires est non seulement une première étape essentielle; c'est également, dans l'environnement international complexe de notre époque, nécessaire pour renforcer la confiance stratégique au plan mondial.

L'Inde considère la Conférence du désarmement comme l'enceinte indiquée pour le commencement des négociations sur le désarmement nucléaire et estime qu'il y a un certain nombre de dangers inhérents à certaines propositions récentes visant à morceler le programme de désarmement ou à scinder le mécanisme établi pour le désarmement.

Nous avons appuyé la résolution 69/58 et le document de travail (CD/2032) présenté par les États membres du Groupe des 21 États non alignés à la

Conférence du désarmement, sollicitant l'amorce de négociations au sein de la Conférence sur une convention sur l'élimination complète des armes nucléaires. Sans préjudice de la priorité que nous attachons au désarmement nucléaire, l'Inde appuie le commencement de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires à la Conférence du désarmement sur la base du mandat exposé dans le document CD/1299, et nous partageons la déception largement ressentie à l'égard du fait que ces négociations continuent d'être bloquées. L'Inde se félicite de l'adoption par consensus du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations au sujet d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, créé en application de la résolution 67/53 (voir A/70/81), qui souligne que le Traité et sa négociation au sein de la Conférence demeurent une priorité bénéficiant d'un soutien international, et que le document CD/1299 et le mandat qu'il contient demeurent la base la plus indiquée sur laquelle commencer les négociations.

L'Inde, Puissance nucléaire responsable, continue dans sa doctrine nucléaire à mettre l'accent sur une politique de dissuasion minimale crédible, sur la base du dispositif de non-emploi en premier et de non-emploi contre des États non dotés d'armes nucléaires. Nous restons déterminés à maintenir un moratoire unilatéral et volontaire sur les explosions nucléaires expérimentales.

Nous avons contribué aux efforts internationaux visant à améliorer les normes de sûreté et de sécurité nucléaires par la voie de différents programmes de l'Agence internationale de l'énergie atomique et comptons sur le succès du Sommet sur la sécurité nucléaire de 2016, qui doit être accueilli par les États-Unis. La communauté internationale doit continuer de faire montre de la plus grande vigilance afin d'empêcher les groupes terroristes d'avoir accès aux armes de destruction massive et aux matières et technologies connexes.

Nous nous félicitons de ce que les négociations entre les gouvernements des E3+3 et l'Iran aient été menées à bon terme et qu'elles aient débouché sur un accord sur un Plan d'action global commun.

La Convention sur les armes chimiques (CIAC) et la Convention sur les armes biologiques (CIAB) sont de dignes exemples de traités mondiaux non discriminatoires visant l'élimination complète de leur catégorie respective d'armes de destruction massive. La destruction en temps voulu par les autres États

parties à la CIAC de leurs stocks d'armes restants est indispensable si l'on veut faire respecter la crédibilité et l'intégrité de la Convention. L'Inde a contribué aux efforts déployés sous les auspices des Nations Unies et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques afin de détruire les stocks d'armes chimiques déclarés de la Syrie. Nous partageons le large intérêt suscité au sein des États parties à la Convention sur les armes biologiques par un renforcement de l'efficacité de la Convention et l'amélioration de sa mise en œuvre par un protocole négocié à cette fin. Nous appuyons un solide processus de consultation en prélude à la huitième Conférence d'examen de la Convention, l'année prochaine, afin de contribuer à son succès en veillant à ce que des préparatifs suffisants existent sur les questions de fond.

En tant qu'acteur de premier plan dans l'espace, l'Inde dispose dans le cosmos d'intérêts vitaux, sur le plan du développement et de la sécurité. Nous appuyons un renforcement du régime juridique international de protection et de préservation de l'accès de tous à l'espace et de prévention de l'armement de l'espace, sans exception aucune. Nous appuyons l'examen sur le fond, à la Conférence du désarmement, de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Si elles ne constituent pas une solution de substitution à des instruments juridiquement contraignants, les mesures de transparence et de confiance, dans ce domaine, peuvent jouer un rôle utile et complémentaire. Les discussions portant sur un projet de code de conduite international pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique doivent être ouvertes à tous, et couvrir tous les pays qui ont une activité dans l'espace, afin que le produit qui en sortira soit universellement acceptable et puisse être adopté par consensus, dans le cadre d'un processus s'inscrivant dans le système des Nations Unies.

L'Inde continue d'envisager le Traité sur le commerce des armes du point de vue de nos intérêts en matière de défense, de sécurité et de politique étrangère. Nous maintiendrons la veille pour voir comment le Traité est appliqué, eu égard en particulier à certaines des lacunes qu'il contient et que l'Inde a mise en exergue durant sa négociation et qui n'ont fait que devenir plus prononcées depuis lors. L'Inde espère que la Première Commission appuiera les dispositions visant à assurer un meilleur fonctionnement de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, premier organe de recherche sur le désarmement, et sa viabilité à long terme.

Comme les années précédentes, l'Inde présentera trois projets de résolution et un projet de décision. Nous attendons avec intérêt d'avoir l'occasion de développer certaines de ces questions durant le débat thématique. Par souci de brièveté, je n'ai pas donné lecture ici de l'entièreté de notre déclaration, mais le texte complet en a été distribué.

M. Rose (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation des États-Unis, j'aimerais vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les Pays-Bas, de votre élection à la présidence de la Première Commission à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale. Nous nous engageons à vous appuyer alors que vous pilotez avec habileté les importants travaux de cet organe. Nous saluons également l'élection des autres membres du Bureau de la Commission, et nous réjouissons à la perspective de travailler avec eux également.

Je voudrais tout d'abord assurer la Commission de ce que mon pays a à cœur de rechercher la paix et la sécurité dans un monde débarrassé des armes nucléaires. Pour atteindre cet objectif à long terme, les États-Unis suivent une démarche pragmatique tous azimuts. En réduisant régulièrement le rôle et le nombre de nos armes nucléaires de façon propre à faire progresser la stabilité stratégique, nous favorisons les conditions et les occasions de nouveaux progrès.

Ce sont les chiffres qui parlent. Les États-Unis ont réduit l'ensemble de leurs stocks d'ogives nucléaires actives et inactives de 85 % par rapport au pic atteint à la guerre froide, soit de 31 255 têtes nucléaires en 1967 à 4 717 au 30 septembre 2014. Il faut poursuivre le travail, mais ces résultats sont plus éloquents que n'importe quel discours. Nous avons enregistré des progrès notables. Ce processus, et le régime plus large mis en place pour empêcher la prolifération nucléaire, ont toujours sous-tendu notre profonde compréhension de l'incidence humanitaire de l'utilisation d'armes nucléaires. C'est pourquoi nous entendons recourir à toutes les voies qui se présentent pour chercher à faire de nouveaux progrès en matière de désarmement et de maîtrise des armements. Et tout en procédant progressivement à la mise en œuvre du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (nouveau Traité START), le Président Obama a fait part sans détour de sa volonté d'œuvrer à de nouvelles réductions allant jusqu'à un tiers des niveaux du nouveau Traité START. Mais

nous avons également fait savoir clairement que pour progresser dans cette direction, il faut un partenaire désireux de le faire et des conditions stratégiques propices à de nouvelles réductions.

Par contraste avec notre démarche tous azimuts, les propositions autour de concepts tels qu'une interdiction ou une convention portant sur les armes nucléaires ne peuvent aboutir parce qu'elles omettent de reconnaître la nécessité de développer les capacités de vérification et de renforcer les conditions de sécurité nécessaires aux progrès sur le désarmement. Elles risquent, en revanche, de créer des conditions de sécurité très instables où erreurs de jugement ou de calculs pourraient conduire à l'escalade de crises aux conséquences involontaires et imprévues, n'excluant pas l'utilisation éventuelle d'une arme nucléaire. Nous devons axer nos efforts sur des objectifs réalistes et réalisables qui puissent rendre le monde plus sûr.

Nous partageons les frustrations concernant le rythme du désarmement, mais ce serait une erreur que de laisser cette frustration nous catapulter vers la fausse alternative selon laquelle les armes nucléaires sont une question soit humanitaire soit sécuritaire. Elles sont les deux à la fois. Notre travail en faveur du désarmement nucléaire tient compte de cela. En dépit de ce que certains croient, la dissuasion nucléaire et le désarmement nucléaire sont en réalité complémentaires. La dissuasion nucléaire vise à contenir les menaces tandis que nous œuvrons à la réduction des armes nucléaires et à soutenir les efforts de prévention d'une nouvelle prolifération. Tous deux, en définitive, cherchent à empêcher l'utilisation d'armes nucléaires. C'est pourquoi le Président Obama a fait clairement savoir à Prague que, tout en œuvrant en faveur de la paix et de la sécurité qu'offre un monde sans armes nucléaires, tant que ces armes existent, les États-Unis maintiendront un arsenal sûr, sécurisé et efficace afin de dissuader tout adversaire et de garantir la défense de leurs alliés.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) continue de jouer un rôle critique dans la sécurité mondiale et assoit les fondements de nos efforts visant à parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Nous continuons d'honorer l'ambition poursuivie par le TNP en son article VI, à savoir

« poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives [...] au désarmement nucléaire ».

Mais si nous reconnaissons qu'il faut faire davantage, nous n'acceptons pas l'idée de l'existence d'une lacune juridique quelle qu'elle soit dans notre respect de ces ambitions. À la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, en mai, la raison pour laquelle nous ne nous sommes pas joints au consensus tenait à la formulation concernant une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Bien que les États-Unis soutiennent ce digne objectif, il ne peut pas être imposé de l'extérieur de la région ou en l'absence du consentement de tous les États concernés. Comme pour d'autres zones du même type dans d'autres régions, elle ne peut aboutir que si elle respecte la norme acceptée selon laquelle ces zones doivent être fondées sur des arrangements librement conclus par les États de la région. Nous assurons chacun que nous allons continuer notre travail pour identifier les possibilités de dialogue régional et préconiser une voie à suivre qui prenne en considération les intérêts légitimes de tous les États de la région.

L'expérience de la Conférence d'examen a confirmé notre conviction de longue date que nous avons besoin de davantage de dialogue véritable et de participation à l'échelle internationale sur les questions de désarmement nucléaire, y compris entre États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en possèdent pas. Comme le prévoit le projet de document final de la Conférence d'examen, les États-Unis sont prêts à donner leur aval à un groupe de travail à composition non limitée chargé d'identifier et de développer toutes les mesures efficaces qui contribuent à nos objectifs communs de désarmement nucléaire. Il existe, naturellement, un large éventail de vues sur le but d'un tel groupe de travail à composition non limitée; cela reflète les divergences entre les États sur la façon de faire progresser le désarmement nucléaire avant. Nous ne résoudrons pas ces divergences à la présente session de la Première Commission. Mais nous pouvons améliorer la qualité du débat en appuyant un projet de résolution sur un groupe de travail à composition non limitée qui encourage la plus large participation possible. Ne perdons pas cette occasion d'interagir.

À titre de contribution supplémentaire à ce dialogue et à la coopération, les États-Unis et l'organisation Initiative relative à la menace nucléaire ont lancé en décembre dernier le partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire. Ce nouveau mouvement très intéressant réunit 27 États – dotés ou non d'armes nucléaires – déterminés à explorer

les outils et les technologies nécessaires en vue d'une vérification efficace des futurs accords de désarmement nucléaire. Si, bien sûr, ce dialogue n'implique pas le partage d'informations sensibles relatives aux armes nucléaires, nous sommes convaincus qu'il y a là un rôle à tenir par les États non dotés d'armes nucléaires. Nous attendons avec intérêt la deuxième réunion plénière du Partenariat, prévue à Oslo en novembre. Et le 14 octobre, les États-Unis et l'organisation Initiative relative à la menace nucléaire accueilleront une manifestation en marge de la Première Commission afin de mettre les États et la société civile au fait des progrès du Partenariat et des étapes à venir.

Lorsque le dernier chapitre de l'ère des armes nucléaires s'écrira, l'histoire retiendra que le processus du Groupe des cinq puissances nucléaires aura compté parmi les premiers succès des efforts visant à améliorer la transparence multilatérale, le dialogue, la confiance et la compréhension mutuelle qui sont nécessaires à la progression vers l'élimination vérifiable des armes nucléaires. Ensemble, les cinq États poursuivent l'interaction intensifiée qui s'impose pour jeter les bases permettant de faire avancer le désarmement nucléaire. Nous sommes impatients de discuter de ces questions et d'autres à l'occasion de la manifestation parallèle du processus du groupe des cinq qui sera organisée par la France le 16 octobre.

En ce qui concerne les questions relatives à l'espace, les États-Unis mettront à profit la présente session de la Première Commission, cette année, pour faire progresser la sécurité et la viabilité des activités dans l'espace. La séance extraordinaire du 22 octobre organisée conjointement par la Première Commission et la Quatrième Commission sera l'occasion idéale de faire interagir les États membres sur cet important sujet. La réunion a été mise en place comme suite directe aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur la transparence et les mesures de confiance dans les activités spatiales, et nous engageons les États membres à venir à la réunion préparée pour discuter de leur mise en œuvre de ces mesures.

Enfin, jusqu'à maintenant, j'ai essayé de me concentrer sur les aspects positifs. Mais je ne saurais conclure sans rappeler que les accusations portées par le représentant de la Russie contre mon pays, vendredi dernier, sont tout à fait sans fondement (voir A/ C.1/70/PV.3). Le système de défense antimissiles des États-Unis n'est pas dirigé contre la Russie et pas davantage les forces nucléaires stratégiques de la Chine.

Depuis de nombreuses années, les États-Unis ont fait des propositions très ambitieuses en matière de coopération avec la Russie dans le domaine de la défense antimissile. Cependant, la Russie a refusé toutes les propositions qui lui ont été faites et a formulé à la place des demandes absolument inacceptables pour les États-Unis et leurs alliés comme condition préalable à toute coopération. En outre, les États-Unis ont toujours été, et restent, en pleine conformité avec l'ensemble de leurs obligations au titre du TNP et des forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI). Nous avons plusieurs fois expliqué, publiquement et en privé, en quoi cela était le cas. Nos collègues russes peuvent feindre l'incompréhension, mais les faits ne sauraient être plus clairs.

Dans notre système politique, les dispositions du Traité de maîtrise des armements constituent la loi du pays, et les États-Unis sont un pays régi par la primauté du droit. Les accusations de la Russie sont une tentative classique de diversion, car c'est la Russie qui viole de manière flagrante les principales dispositions du droit international et porte atteinte à la sécurité internationale. La Russie continue de violer l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine, en violation de la Charte des Nations Unies. La Russie est en violation du traité sur les FNI, puisqu'elle a procédé à l'essai de nouveaux missiles de croisière sol-sol, qui sont explicitement interdits par le traité. Et c'est la Russie qui n'a pas répondu à la proposition du président Obama visant à négocier de nouvelles réductions de nos forces nucléaires stratégiques et tactiques. Les États-Unis entendent toujours continuer de progresser vers un monde sans armes nucléaires et de favoriser la sécurité internationale, mais nous avons besoin d'un partenaire consentant et sincère.

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue aux 24 boursiers du Programme de bourses relatives au désarmement venus observer dans la salle de conférence, à la droite du Président, les travaux de la Commission dans le cadre de leur programme.

M. Al Saad (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : J'ai plaisir, pour commencer, Monsieur le Président, à vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis convaincu que nous pouvons compter sans aucun doute sur vos compétences diplomatiques et votre riche expérience pour la réussite des travaux de la Commission et la réalisation de ses objectifs. Soyez assuré de toute la coopération de ma délégation aux fins du succès de votre mission.

Ma délégation souscrit à la déclaration prononcée au nom du Groupe des États arabes et à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non-alignés (voir A/C.1/70/PV.2).

Les efforts internationaux et régionaux de désarmement constituent une source d'espoir et d'optimisme au milieu de la prise de conscience mondiale de la nécessité de se débarrasser de tous les types d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive qui représentent une menace fondamentale à la paix et à la sécurité internationales. L'Arabie saoudite s'est engagée à l'égard des dispositions de la Charte des Nations Unies et des principes de légitimité internationale, qui constituent les piliers fondamentaux de sa politique étrangère, et elle attache une importance particulière au renforcement du rôle des Nations Unies dans tous les domaines, s'agissant en particulier des questions de paix et de sécurité internationales et de désarmement. Elle a la conviction que ces questions forment un tout indissociable en l'absence duquel le monde ne peut vivre dans la paix et la stabilité.

Le renforcement de la paix et de la sécurité internationales exige une réelle volonté politique et une forte détermination de tous les États, en particulier des États dotés d'armes nucléaires, afin que nous puissions nous passer de la dépendance aux armes nucléaires et aux autres armes de destruction massive comme outils de sécurité nationale. Dans ce contexte, mon pays se félicite de la proclamation du 26 septembre Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires.

Bien que nombre de régions, grâce à la coopération des pays de ces régions et à leur prise de conscience de l'inévitabilité de la coexistence, aient réussi à établir des zones exemptes d'armes nucléaires, nous voyons qu'au Moyen-Orient, les efforts internationaux et régionaux visant à en faire une zone exempte d'armes nucléaires n'ont pas abouti, et ce en raison du refus par l'État d'Israël de toute action allant dans ce sens. Il est vraiment regrettable que le consensus international et la volonté pressante de la région de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires s'opposent à l'obstruction d'Israël, ce qui est contraire au souhait des peuples de la région de vivre dans une zone exempte de la terreur des armes nucléaires.

Le Royaume d'Arabie saoudite déplore l'échec de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, qui a eu lieu entre le 27 avril et le 22 mai, à parvenir

à un accord sur le document final. Cela a perturbé les efforts visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, a jeté le doute sur la crédibilité du Traité et encouragé les pays de la région à se lancer dans la course à l'acquisition d'armes nucléaires.

Le Royaume d'Arabie saoudite espère que l'accord conclu entre les principaux pays et l'Iran sur son programme nucléaire permettra de renforcer la sécurité et la stabilité dans la région et dans le monde entier, et rassurera les pays de la région et de la communauté internationale. Nous espérons également que l'Iran respectera les principes de bon voisinage et de non-ingérence dans les affaires intérieures des pays arabes, et qu'il respectera leur souveraineté. Le Royaume d'Arabie saoudite réaffirme les droits inhérents à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire selon les normes et les directives de l'Agence internationale de l'énergie atomique et sous sa supervision.

Le Royaume d'Arabie saoudite souligne l'importance de la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, et il est l'un des premiers pays à avoir adhéré aux traités internationaux relatifs à l'interdiction des armes de destruction massive. Nous nous félicitons également de la résolution du Conseil de sécurité concernant le Mécanisme d'enquête conjoint et demandons qu'il commence rapidement ses travaux afin d'identifier ceux qui ont utilisé des armes chimiques en Syrie.

Le Royaume d'Arabie saoudite attache une grande importance à la question du trafic illicite des armes légères et de petit calibre. Il est l'un des pays qui croit que le programme des Nations Unies pour la lutte contre le trafic des armes légères et de petit calibre est un point de départ et une base sur laquelle nous pouvons faire fond. Ce programme a mis en évidence les nombreux problèmes qui ont une incidence négative sur la stabilité des pays, ainsi que sur la paix et la sécurité aux niveaux national et régional. C'est pourquoi le Royaume a pris une série de mesures administratives conservatoires et adopté des politiques visant à promouvoir et à renforcer les mécanismes de coopération et de renforcement de la confiance afin de faire face à cette crise dévastatrice à tous les niveaux.

Je manquerais à mon devoir si Je n'exprimais pas notre appréciation pour les efforts déployés par le Conseil de sécurité, et en particulier par le Comité créé

par la résolution 1540 (2004), pour contrôler et prévenir la fourniture de toute forme d'aide à des acteurs non étatiques qui tenteraient de mettre au point, de se procurer, de fabriquer, de posséder, de transporter, de transférer ou d'utiliser des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et leurs vecteurs. À cet égard, nous réaffirmons l'importance de la mise en œuvre de la résolution afin de limiter l'accès des organisations terroristes aux armes de destruction massive, et d'intensifier le contrôle des fournisseurs de services nucléaires afin de veiller à ce qu'ils ne remettent pas des matières ou des technologies nucléaires à des entités illégales.

Le Royaume d'Arabie saoudite insiste sur la nécessité de limiter l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Les accords juridiques internationaux jouent un rôle positif dans la réglementation et le renforcement des activités liées à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Le Royaume souligne également l'importance d'une coopération internationale multilatérale afin de renforcer la sécurité de l'information et de sécuriser les intérêts nationaux sur Internet.

Enfin, le Royaume d'Arabie saoudite est convaincu qu'avec la volonté internationale, nous serons capables de trouver des solutions rationnelles à tous les problèmes qui font obstacle à notre capacité de résoudre nombre de questions soumises à la Commission pour examen.

M. Winid (Pologne) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale. Je tiens à vous assurer du plein appui et de l'entière coopération de la délégation polonaise dans l'accomplissement de votre mandat certes difficile, mais aussi intéressant qu'enrichissant.

La Pologne s'associe sans réserve à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/70/PV.2). Néanmoins, je voudrais soulever quelques questions qui revêtent une importance particulière pour mon gouvernement.

Il y a 70 ans, l'ONU a été créée pour prévenir de futures tragédies, telles que les deux guerres mondiales. Comme le Président de la République de Pologne, Andrzej Duda, l'a dit dans son allocution à l'Assemblée générale il y a deux semaines, « La paix et le droit sont les maîtres mots qui nous permettent

de saisir l'importance de l'Organisation des Nations Unies au cours des 70 années de l'histoire mondiale. » (A/70/PV.13, p. 18).

Alors que les conditions de sécurité se détériorent dans plusieurs régions du monde, ici, à la Première Commission – si nous voulons garantir un monde plus sûr – nous devons réaffirmer notre respect du droit international, et notre attachement à la mise en œuvre de nos obligations. Nous espérons que cette session permettra de jeter des ponts entre les divergences politiques croissantes. Nous voyons un certain nombre de questions qui nécessiteront une attention particulière dans les semaines à venir. J'axerai mes remarques sur quelques questions.

Tout d'abord, la Première Commission doit confirmer son appui continu aux engagements que nous avons pris en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Cela est particulièrement important cette année, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la Non-prolifération des armes nucléaires étant loin de parvenir à un accord sur la voie à suivre pour la poursuite de la mise en œuvre du Traité.

À notre avis, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste une pierre angulaire du système international de non-prolifération nucléaire, du désarmement et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Il nous maintient sur la voie d'un désarmement nucléaire complet, aide les pays à conserver un haut niveau d'engagement en matière de non-prolifération nucléaire et, dans le même temps, assure l'accès aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous ne voyons ni raccourcis ni solutions simples ou de remplacement à ce forum.

La mise en œuvre intégrale du TNP exige des efforts de la part de chacun d'entre nous dans cette salle. En particulier, tout débat sur le désarmement nucléaire doit être inclusif et pragmatique, et se faire dans le respect de la souveraineté, des préoccupations d'ordre sécuritaire et des engagements de tous les États. Nous croyons que l'accord historique du 14 juillet sur le Plan d'action global commun, en conformité avec les principes du TNP, permettra de renforcer le Traité. Dans le même temps, nous ne pouvons ignorer le fait qu'au cours de l'année écoulée, nous avons été témoins d'événements qui sont en contradiction avec l'esprit et la lettre des engagements internationaux pris dans le domaine des armes nucléaires. Nous continuons de condamner la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, et l'annexion illégale de la

Crimée. Ces actions sont en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et de l'Acte final d'Helsinki, ainsi que des engagements précis souscrits au titre du Mémorandum de Budapest de 1994.

Nous restons également préoccupés par les difficultés à mettre en œuvre la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC). L'emploi d'armes chimiques constitue une violation du droit international, un crime de guerre et un crime contre l'humanité. Les rapports faisant état de l'utilisation répétée d'armes chimiques en Syrie rendent plus urgents les appels lancés en faveur d'une application universelle des engagements pris en matière de désarmement découlant de la Convention. Nous espérons que le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies permettra de clarifier ces rapports.

Comme les années précédentes, la Pologne présentera à cette session de l'Assemblée générale un projet de résolution sur la mise en œuvre de la CIAC. Le projet de résolution souligne le rôle exceptionnel de la CIAC dans le domaine du désarmement, de la prévention de la réapparition des armes chimiques, de la coopération internationale et de la protection contre les armes chimiques. Nous espérons qu'il bénéficiera de l'appui de la Commission.

L'an dernier, la Pologne a présidé la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. La Convention fournit un cadre unique où rassembler des compétences diplomatiques, juridiques et militaires et traiter les questions émergentes telles que, par exemple, les systèmes d'armes létaux autonomes. Un débat ciblé et prospectif sur la question, qui s'est tenu en avril dernier, a prouvé la pertinence de la Convention et sa capacité à s'attaquer à ces questions. Nous nous félicitons du rapport détaillé du Président de la Réunion d'experts de la Convention sur certaines armes classiques. Nous espérons que les travaux sur cette question se poursuivront l'année prochaine. En tant que Président sortant de la Réunion des Hautes Parties contractantes, la Pologne présentera le projet de résolution relatif à la Convention sur certaines armes classiques pour examen à la Première Commission. Nous espérons que, comme

les années précédentes, le projet de résolution sera adopté par consensus.

La Pologne reste déterminée à jouer son rôle dans les efforts visant à assurer que les progrès continuent dans la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel. Cette année, la Pologne a coordonné les travaux de la Commission sur l'application de l'article 5 consacré aux activités de déminage. Je saisis cette occasion pour féliciter le Mozambique pour d'avoir achevé avec succès le processus de déminage sur l'ensemble de son territoire national. Nous espérons que cette année, la Réunion des États parties se traduira par des décisions qui permettront de continuer à améliorer l'efficacité de la Convention.

La Pologne apprécie vivement l'élaboration du processus de mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes. Nous espérons qu'il y aura des progrès dans l'universalisation du Traité grâce à une augmentation du nombre de ratifications et, en particulier, à l'adhésion des acteurs qui ont la plus grande part du marché international des armes.

M^{me} Pobee (Ghana) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous félicite chaleureusement, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection bien méritée. Nous avons confiance dans votre compétence à la tête de la Première Commission et tenons à vous assurer de notre appui et de notre coopération dans l'accomplissement de vos lourdes tâches.

Le Ghana s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/70/PV.2).

Cette année marque le soixante-dixième anniversaire du largage des bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki lors de la Seconde Guerre mondiale. Les répercussions de ces bombardements se font encore sentir aujourd'hui, et la possession et le stockage continus d'armes nucléaires continuent de faire peser une grave menace sur la survie de l'humanité. Les risques posés aux générations présentes et futures sont exacerbés par le fait que les arsenaux nucléaires déjà pléthoriques des États dotés d'armes nucléaires, qui comprennent les armes explosives les plus destructrices jamais créées, sont en train d'être modernisés et renforcés. Il est très préoccupant que ces armes restent les seules armes de destruction massive à ne pas être explicitement interdites par le droit international.

L'élimination des armes nucléaires a été inscrite à l'ordre du jour de l'ONU depuis sa création, mais l'interdiction de ces armes et une volonté véritable d'engager des négociations multilatérales en vue de leur élimination ne se sont pas matérialisées. Il est donc urgent de renforcer les principes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui demeure le seul traité multilatéral assorti d'engagements contraignants en matière de désarmement nucléaire.

Le Ghana est également d'avis que le TNP reste d'une importance critique pour le désarmement nucléaire. Les atouts du Traité – son universalité, ses obligations et ses garanties juridiques pour la mise au point, l'acquisition, la possession et l'utilisation d'armes nucléaires – nous obligent à examiner ses problèmes. Nous reconnaissons que le TNP, avec ses insuffisances intrinsèques, a beaucoup de mal à contraindre les États dotés d'armes nucléaires de respecter leurs obligations et leurs engagements au titre dudit Traité, et que la lenteur des progrès vers le désarmement nucléaire et l'incapacité à atteindre les objectifs provisoires au titre de l'approche graduelle sont un sujet de préoccupation. Nous sommes également déçus de voir que cette année, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'a pas abouti à un accord sur un document final. Toutefois, nous ne devons pas laisser la quasi inaction des États dotés d'armes nucléaires s'agissant de régler leurs différends et de progresser vers le démantèlement des armes nucléaires affaiblir notre détermination. Au contraire, nous devons nous résoudre à rechercher des approches nouvelles et novatrices pour aplanir nos divergences, et renforcer la confiance et la transparence à l'avenir. L'importance du TNP pour le désarmement nucléaire reste primordiale et exige un engagement renouvelé en faveur de ses objectifs.

Le Ghana est encouragé par le fait que le TNP a changé la rhétorique sur le désarmement nucléaire et mis en évidence les conséquences humanitaires de l'emploi des armes nucléaires tout en remettant sérieusement en question leur sécurité et la valeur de leur prestige. Nous souscrivons à l'Engagement humanitaire, publiée le 9 décembre 2014, à l'issue de la Conférence de Vienne sur les incidences humanitaires des armes nucléaires. Les 119 États Membres, y compris mon pays, qui ont souscrit à l'Engagement humanitaire ne doivent pas laisser disparaître la dynamique créée par les Conférences d'Oslo, de Nayarit et de Vienne compte tenu des incidences humanitaires catastrophiques qu'auraient des explosions nucléaires. Nous encourageons

instamment la poursuite du dialogue sur cette question et le lancement d'un processus diplomatique qui pourrait mener à des négociations sur un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires, en tenant dûment compte des considérations humanitaires et sécuritaires légitimes de toutes les parties et acteurs concernés. À cet égard, le Ghana estime que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) offre le meilleur espoir de mettre fin à la prolifération des armes nucléaires et pourrait ainsi apporter une contribution importante à un désarmement nucléaire complet. Nous nous félicitons de la récente ratification du Traité par l'Angola et renouvelons notre appel à tous les États de l'annexe 2 qui n'ont pas encore ratifié le TICE à accélérer le processus de ratification.

Nous nous félicitons du Plan d'action global commun convenu entre l'Iran et les E3 +3 à Vienne le 14 juillet. Nous exhortons les parties au Plan d'action à le mettre en œuvre de bonne foi, ce qui serait la véritable mesure de son succès. Le Plan d'action global commun nous donne l'espoir que, si nous attachons avec dévouement à cette tâche, nous pourrions régler d'autres problèmes apparemment insolubles, en particulier la convocation de la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. À cet égard, nous réitérons les préoccupations exprimées au nom du Groupe des États d'Afrique et renouvelons notre appel à toutes les parties intéressées, en particulier les États du Moyen-Orient, à faire montre d'un esprit de compréhension mutuelle et d'engagement constructif. Nous maintenons que la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires est d'une importance cruciale, et nous demandons que les paramètres nécessaires à la convocation de cette conférence soient définis sans tarder.

Un traité interdisant la production de matières fissiles est la condition *sine qua non* d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le Ghana se félicite donc du rapport de consensus (voir A/70/81) du Groupe d'experts gouvernementaux chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans être mandaté pour le négocier. Nous appuyons l'idée que le rapport et les recommandations devraient servir de base à de futures négociations sur un éventuel traité interdisant la production de matières fissiles, idéalement sous les auspices de la Conférence du désarmement. Il est toutefois inquiétant

que la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, demeure paralysée, ayant depuis un certain temps échoué à parvenir à un consensus sur un programme de travail, et donc à entamer des débats de fond. L'impuissance de la Conférence du désarmement à faire progresser le programme mondial de désarmement porte atteinte au rôle important qu'elle joue en matière de sécurité internationale. Nous exhortons une fois encore la Conférence à prendre les choses en main et à s'acquitter des fonctions de son mandat.

L'utilisation présumée, récemment, d'armes chimiques, tel le gaz moutarde qui aurait été employé dans des attaques au mortier de l'État islamique d'Iraq et du Levant, doit être un sujet de grave préoccupation pour la communauté internationale. Nous devons, par conséquent, renouveler notre engagement de mettre au point des stratégies bilatérales et multilatérales visant à empêcher que des acteurs non étatiques, en particulier les groupes terroristes, acquièrent des armes de destruction massive. À cette fin, la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité est essentielle. J'ai le plaisir d'informer la Commission que le Gouvernement ghanéen a invité les experts assistant le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) dans ses travaux à se rendre à Accra à partir d'aujourd'hui, le 12 octobre, jusqu'au 15 octobre, afin d'aider à élaborer un plan d'action national aux fins de la mise en œuvre de la résolution. Nous savons gré à la Commission de son concours.

Alors que nous approchons du quatrième Sommet sur la sécurité nucléaire, programmé à Washington l'année prochaine, nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires à faire preuve d'autorité en veillant à prévenir le terrorisme nucléaire. Nous voulons croire que le Sommet débouchera sur des résultats concrets concernant la réduction maximale de l'emploi d'uranium fortement enrichi, la sécurisation des matières vulnérables, la lutte contre la contrebande nucléaire et la dissuasion, la détection et la perturbation des tentatives de terrorisme nucléaire.

Le transfert illicite, l'accumulation excessive et l'utilisation abusive d'armes légères et de petit calibre dans de nombreuses régions du monde représente une menace à la sécurité internationale. Étant donné l'échelle des dégâts et de l'instabilité provoqués par les armes légères et de petit calibre en Afrique, elles ont été décrites bien à propos comme les véritables armes

de destruction massive, particulièrement en Afrique. Le Ghana, par conséquent, demeure attaché à l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et se joint aux autres États Membres pour lancer un appel à l'application pleine et efficace du Programme par les États, ainsi que de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, adopté en 2005, au niveau national, régional et international.

Nous prenons acte, nous aussi, de l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes et du succès de la Première Conférence des États Parties convoquée à Cancun, au Mexique, cette année. Le Traité est réellement une réalisation d'importance et un pas considérable dans le sens de plus de sécurité et de l'amélioration de la responsabilisation des acteurs, de la responsabilité et de la transparence dans les transferts d'armes internationaux. Nous exhortons tous les États Membres à appuyer la mise en œuvre du Traité et à apporter une assistance technique, financière et matérielle aux pays en développement pour nous permettre de nous acquitter de nos obligations en mettant en œuvre le Traité.

En conclusion, je tiens à rappeler les paroles prononcées par le premier Président du Ghana, M. Kwame Nkrumah, à l'Assemblée générale à sa quinzième session, le 23 septembre 1960 :

« [n]on seulement les armements menacent l'avenir de l'humanité, mais encore ils ne fournissent pas de solution aux problèmes essentiels de notre époque. » (A/PV.869, par. 61).

Cinquante-cinq ans plus tard, cette déclaration demeure d'actualité et peut-être encore plus poignante. La situant dans le cadre du thème d'ensemble de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale et des objectifs de développement durable récemment adoptés, le Ghana se joint aux appels faits à un examen fondamental des liens entre désarmement et développement ainsi que des dépenses militaires mondiales excessives que l'on connaît actuellement, qui sont estimées à 1,8 billion de dollars en 2014, vis-à-vis des milliards de personnes qui sont en proie à la faim, à la pauvreté et au désespoir.

Je voudrais citer un important paragraphe de la Charte de l'Atlantique, rédigée à bord du navire USS Augusta, à Terre-Neuve, par le Président des États-Unis

d'Amérique, Franklin Delano Roosevelt, et le Premier Ministre du Royaume-Uni, Winston Churchill, le 14 août 1941.

« Après la destruction finale de la tyrannie nazie, ils espèrent voir s'établir une paix qui permettra à toutes les nations de demeurer en sécurité à l'intérieur de leurs propres frontières et garantira à tous les hommes de tous les pays une existence affranchie de la crainte et du besoin. »

Laissons-nous inspirer par ces paroles pour nous engager en faveur de mesures résolues dans l'intérêt de l'humanité.

M. Bessedik (Algérie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Vous pouvez naturellement compter sur tout notre soutien et notre coopération pour mener à bien les travaux de la Commission.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique, et d'Oman au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/70/PV.2).

L'Algérie attache la plus haute importance au désarmement général et complet comme moyen d'assurer la paix et la sécurité internationales, et elle réitère son engagement en faveur de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité internationale. Nous réaffirmons également qu'il est nécessaire que tous les États Membres poursuivent des négociations multilatérales de bonne foi, comme il a été convenu par consensus dans le Document final de la Dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution S-10/2), en vue de parvenir à un désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. Au cours des années précédentes, nombre d'efforts, de propositions et d'initiatives auxquels a pleinement pris par l'Algérie ont été consacrés à la réalisation de cet objectif. Toutefois, il faut dire que nous sommes encore bien loin de mesures efficaces et de progrès de fond dans ce domaine.

En tant qu'État partie aux principaux traités relatifs aux armes de destruction massive, l'Algérie réaffirme que le désarmement nucléaire demeure sa plus haute priorité et elle exprime sa préoccupation à l'égard du danger que représentent pour l'humanité l'existence des armes nucléaires et leur emploi ou la menace de

leur emploi éventuel. Nous saluons la commémoration le 26 septembre de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, consacrée à la promotion de l'objectif un monde exempt d'armes nucléaires.

L'Algérie réaffirme sa pleine confiance et son plein engagement à l'égard du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), instrument international unique en son genre qui constitue la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires, et elle voudrait insister une fois de plus sur la nécessité d'universaliser le Traité et de veiller au respect de chacun de ses trois piliers. En vertu du Traité, c'est aux États dotés d'armes nucléaires qu'il incombe au premier chef de réaliser le désarmement nucléaire. En conséquence, les États dotés d'armes nucléaires doivent respecter et pleinement mettre en œuvre leurs obligations au titre du Traité, ainsi que les engagements qu'ils ont pris dans le cadre des 13 mesures pratiques adoptées à la Conférence d'examen du TNP de 2000, présidée par l'Algérie, et du plan d'action adopté par consensus à la dix-huitième Conférence d'examen du TNP tenue en 2010.

Nous exprimons notre plus profond regret quant à l'absence de résultats positifs à l'issue de la Conférence d'examen de 2015, en dépit d'intenses consultations et de tous les efforts. Nous pensons cependant que nous avons perdu une précieuse occasion et suscité le doute sur la crédibilité de l'ensemble du système. Nous sommes profondément déçus de ce que la question de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient ait été la cause de cet échec. La délégation algérienne appelle à la mise en œuvre efficace de la résolution 68/32, y compris l'engagement à titre urgent de négociations au sein de la Conférence du désarmement en vue de la conclusion rapide d'une convention complète sur les armes nucléaires. En outre, ma délégation rappelle la décision de l'Assemblée générale visant à convoquer, au plus tard en 2018, une conférence de haut niveau chargée d'examiner les progrès enregistrés sur la question et souligne la nécessité de procéder précocement aux préparatifs qui s'imposent pour veiller au succès de la conférence.

Afin de dynamiser et de renforcer le dispositif mondial de non-prolifération et de désarmement nucléaire, ma délégation aimerait réitérer l'importance d'une adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires afin d'en permettre

l'entrée en vigueur. À cet égard, nous nous félicitons de la ratification par l'Angola en 2015, ce qui porte à 164 le nombre d'États parties au Traité sur 183 États signataires. La dynamique de la ratification traduit le plein appui de la vaste majorité de la communauté internationale au Traité, consolide la réalisation de son universalité et renforce le régime de non-prolifération et de désarmement à l'échelle mondiale.

Il est bien connu que l'Algérie, qui a été un site d'essais nucléaires au début des années 60, comprend et partage pleinement les épreuves infligées et les conséquences entraînées par ces essais. Nous nous sommes félicités des conférences tenues en 2013 et 2014 sur les incidences humanitaires des armes nucléaires. Ces réunions sont l'occasion de mettre en évidence les effets dévastateurs irréversibles des armes nucléaires et les immenses souffrances qu'elles causent aux êtres humains et à la nature. Ma délégation tient à réaffirmer la nécessité de conclure un instrument juridiquement contraignant sur les garanties négatives de sécurité pour tous les États dotés d'armes nucléaires. Nous considérons que la création d'un tel instrument est un pas important sur la voie du désarmement nucléaire.

La majorité des États Membres ont choisi d'utiliser l'énergie atomique exclusivement à des fins civiles, conformément à l'article IV du TNP. Pour de nombreux pays en développement, l'énergie nucléaire représente un choix stratégique pour leur développement économique et leur sécurité énergétique. En conséquence, l'Algérie réaffirme le droit légitime de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques sous le régime de non-prolifération. L'Algérie se félicite de l'issue positive des négociations nucléaires entre la République islamique d'Iran et le P5 +1, qui a abouti à la finalisation du Plan d'action global commun en juillet 2015.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires constitue une mesure de renforcement de la confiance, mais aussi un pas concret vers l'élimination complète et générale des armes nucléaires. À cet égard, nous réaffirmons que l'entrée en vigueur en 2009 du Traité de Pelindaba portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique représente une contribution importante au renforcement de la paix et de la sécurité internationales et reflète l'engagement des États africains. Mon pays, qui a été parmi les premiers à rédiger, signer et ratifier le Traité de Pelindaba, appelle notamment les États dotés d'armes nucléaires qui ne

l'ont pas encore fait à signer et à ratifier les annexes pertinentes du Traité.

Évidemment, l'exemple du Traité de Pelindaba et d'autres zones exemptes d'armes nucléaires doit être suivi, en particulier dans la région instable du Moyen-Orient. L'Algérie regrette vivement que cette région reste privée de ce statut, des années après l'adoption, par la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation de la résolution portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région. En rejetant le statu quo, l'Algérie insiste sur son ferme attachement à la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et du Plan d'action de 2010. Ma délégation exprime sa profonde déception face à l'absence totale de progrès tangibles sur la question et sur la promotion de la paix et de la sécurité dans la région et au-delà.

Le manque de volonté politique est manifestement la raison de l'impasse continue que connaît la Conférence du désarmement et est, à l'évidence, une source de frustration et de déception. Dans le même temps, tout en se félicitant des efforts accomplis au cours de la session de 2015 de la Conférence du désarmement, en particulier l'adoption de la décision CD/2022 de reconstituer un groupe de travail informel de la Conférence du désarmement, l'Algérie réaffirme l'importance de cette entité, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Une fois encore, l'Algérie appelle la Conférence du désarmement à convenir d'un programme de travail équilibré et complet et encourage tous les États Membres à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour que la Conférence puisse s'acquitter de son mandat de négociation. Nous pensons que la Conférence du désarmement a la capacité de mettre fin à cette impasse si tous les États membres de la Conférence font montre de la volonté politique de faire avancer la question du désarmement nucléaire mondial. En vue de débloquer l'impasse persistante dans certaines parties du mécanisme de désarmement, nous sommes d'avis que la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale doit être convoquée afin d'examiner de façon approfondie toutes les questions de désarmement.

L'Algérie considère la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques comme des éléments importants de l'architecture juridique internationale dans le domaine des armes de destruction massive et demande leur mise en œuvre

équilibrée, effective et non discriminatoire. S'agissant de la question des armes classiques, en mai 2015, mon pays a adhéré à la Convention sur certaines armes classiques et ses trois protocoles. Sur la base de son expérience nationale, l'Algérie réaffirme que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites sont plus importants que jamais.

Enfin, nous estimons que la Première Commission est un élément essentiel du mécanisme de désarmement de l'ONU et nous restons déterminés à travailler activement et de manière constructive au cours de la présente session. Dans ce contexte, l'Algérie présentera son projet de résolution annuel sur le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée au cours de nos réunions, pour lesquelles nous recherchons l'appui de toutes les délégations.

M. Chasnouski (Biélorus) (*parle en russe*) : Nous tenons d'emblée à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à ce poste. Nous vous assurons, ainsi que votre Bureau, de notre plein appui.

Les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales ont toujours été au premier rang des priorités inscrites à l'ordre du jour international. La raison en est évidente. L'élaboration de décisions mutuellement acceptable et de long terme est essentielle pour garantir la stabilité, le développement, le bien-être et, en fin de compte, la survie de l'humanité. Aujourd'hui, toutefois, voilà ce qu'il faut conclure.

Le système de sécurité internationale se dilue à une vitesse croissante. Le monde est fragmenté et divisé, et il a été profondément secoué par les conflits armés et les actes terroristes. Manoeuvres d'intimidation, sanctions, restrictions et action militaire sont largement utilisées. Les relations internationales sont caractérisées par des liens d'aliénation et de méfiance mutuelle. Dans le même temps, il n'est pas répondu aux menaces mondiales de manière appropriée. C'est ce qui s'est déjà passé dans l'histoire – lorsque les armes nucléaires ont été utilisées pour la première fois il y a 70 ans, et que l'humanité a vu le fond de l'abîme. Une horrible réalité nous a frappés : le seuil de l'extermination totale existe, et nous ne devons pas l'oublier.

Nous ne pouvons régler ces problèmes qu'en rétablissant l'équilibre dans les relations internationales

par la compréhension mutuelle, la responsabilité et la prise de conscience, et en reconnaissant le caractère multilatéral de la communauté internationale. En rétablissant la confiance, nous garantirons la paix et la sécurité et définiront les réponses appropriées aux défis et aux menaces mondiaux. Hélas, il est plus facile d'annoncer la nécessité de s'engager sur cette voie que de le faire. C'est pourquoi nous devons travailler sur des mesures concrètes visant à renforcer la paix et la sécurité internationale, ainsi que le rôle de l'Organisation des Nations Unies, au lieu de remplacer des efforts sincères par une rhétorique vide de sens.

La République du Biélorus, qui a survécu à deux guerres mondiales, attache une importance particulière à la mise en pratique de tels principes. C'est la raison pour laquelle il y a 20 ans, le Biélorus a consciemment et inconditionnellement renoncé à ses armes nucléaires et adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, le Biélorus s'est toujours exprimé en faveur de l'interdiction de la mise au point et de la production de nouveaux types d'armes de destruction massive. Il est clair que les travaux menés par plusieurs États en vue de moderniser leurs arsenaux existants reviennent, en substance, à créer de nouvelles armes de destruction massive plus dangereuses.

De même, le Biélorus a apporté une contribution importante au renforcement de la sécurité en Europe et à une augmentation de la prévisibilité dans la région en réduisant la quantité d'armes classiques en sa possession. Les armes détruites par le Biélorus, conformément au Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE), représentaient 10 % de toutes les armes et des technologies militaires détruites par les États parties au Traité FCE. En septembre 2003, le Biélorus a adhéré à la French Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. L'une des principales obligations découlant de cette Convention est la destruction des arsenaux existants. À cet égard, le Biélorus, qui détient le septième arsenal de mines antipersonnel dans le monde, a pris des mesures énergiques, avec l'aide de la communauté internationale, en vue de les détruire.

Nous croyons que la sécurité internationale est indivisible. Malheureusement, ce principe n'a pas encore été mis en œuvre dans la pratique. Les tentatives visant à parvenir à une plus grande sécurité pour soi-même au détriment d'autrui ont non seulement

pour effet de nuire aux intérêts de tous les membres de la communauté internationale, mais expliquent aussi pourquoi le Bélarus est favorable à l'utilisation exclusive de moyens politiques et diplomatiques pour renforcer la stabilité stratégique et régionale. Nous sommes toujours prêts à entamer des consultations et un débat public sur cette question. Nous considérons que les accords multilatéraux universels conclus dans le domaine de la sécurité internationale, du désarmement et de la maîtrise des armements sont les seuls instruments viables qui puissent garantir le même code de conduite pour tous les participants. La ratification intégrale du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la mise en œuvre complète du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et un véritable travail sur la Conférence du désarmement sont le type de mesures qui, selon nous, pourraient contribuer dans la pratique à l'édification d'une architecture de sécurité internationale qui œuvre pour le bien de tous.

M. Ciss (Sénégal) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence de la Première Commission, et de vous assurer en même temps du soutien et de la pleine et entière coopération de ma délégation. À ces félicitations, j'associe également tous les membres du Bureau.

Le Sénégal s'associe également aux déclarations qui ont été faites par la République d'Indonésie et le Nigéria, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique.

Les mutations du pouvoir dans le monde, les tensions géopolitiques actuelles et les instabilités régionales sont de nature à compliquer le processus de désarmement et de non-prolifération. Pour autant, ces défis ne doivent pas servir de prétexte à l'inaction. Au contraire, face à tant d'incertitudes et compte tenu de la pression qui pèse actuellement sur le régime nucléaire, il devient plus nécessaire que jamais de poursuivre les progrès en matière de désarmement et de non-prolifération.

C'est dans ce cadre que nous déplorons l'échec de la dernière Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) qui n'a pas été en mesure de parvenir à un consensus.

Toutefois, je tiens à exprimer ma satisfaction devant les avancées que nous avons enregistrées cette année. Parmi celles-ci, l'on peut citer, en ce qui concerne les armes classiques, la première Conférence des États

parties au Traité sur le commerce des armes, tenue à Cancún (Mexique) en août dernier, permettant de déterminer l'emplacement du Secrétariat et l'adoption de tous les documents relatifs à son fonctionnement.

Nous appelons à l'universalisation de ce Traité afin d'atteindre les objectifs fixés, notamment l'établissement de systèmes efficaces de contrôle dans le but de limiter la vente des armes classiques, mais surtout, éviter que ces dernières ne soient détournées vers des marchés illicites qui alimentent les conflits et l'instabilité en touchant les communautés les plus pauvres et les plus vulnérables.

De même faut-il se féliciter de l'adoption le 22 mai 2015, par le Conseil de sécurité, de la résolution 2220 (2015) sur un renforcement de la coopération pour lutter contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Néanmoins, il faudra veiller à ce que la préoccupation des États africains concernant la prolifération et le transfert illicite de ces armes, ainsi que des munitions, à des acteurs non étatiques, qui constitue un véritable défi à relever pour le continent, soit suffisamment prise en compte par cette résolution.

Quant au nucléaire, nous saluons l'accord sur le nucléaire iranien du 14 juillet 2015, après 12 ans de négociations, ce qui nous semble être un grand pas en ce qui concerne les efforts de non-prolifération. Cependant, le compromis sur le programme nucléaire de Téhéran ne règle pas la question du Moyen-Orient dont la conférence pour une zone exempte d'armes nucléaires demeure toujours d'actualité. Ces succès montrent que le multilatéralisme est, plus que jamais, l'approche la plus appropriée pour arriver à des résultats concrets.

Cependant, le désarmement nucléaire reste l'un des problèmes plus préoccupants de la sécurité collective. En effet, le but ultime est de parvenir à un monde dépourvu d'armes nucléaires, ce qui passe donc par une seule et unique solution, un désarmement complet.

C'est pourquoi nous réitérons ici l'appel du Mouvement des pays non alignés d'organiser dès que possible des négociations pour une convention générale sur les armes nucléaires qui portera sur l'interdiction, la possession, la mise au point, la production, l'acquisition, le contrôle, le stockage, le transfert, l'utilisation ou la menace d'utilisation et la destruction de ces armes. Nous demandons donc aux États dotés de l'arme nucléaire d'abonder dans le sens de la proposition du

Mouvement, afin d'aboutir à l'objectif du désarmement nucléaire et d'œuvrer pour l'élimination totale de leurs ogives nucléaires.

Les négociations sur un accord sur l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires, autre pilier essentiel du désarmement et de la non-prolifération, sont également dans l'impasse malgré quelques progrès enregistrés. Il conviendrait en attendant de s'assurer que les stocks de matières fissiles éparpillés à différents endroits dans 32 pays ne tombent pas entre de mauvaises mains et que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur sans délai.

Parallèlement, les droits inaliénables des pays à s'engager dans la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sous le regard vigilant de l'Agence internationale de l'énergie atomique, doivent être consacrés. À cette fin, il serait utile de procéder au renforcement de l'autorité et des capacités de l'Agence. Aussi, nous réitérons la réaffirmation du rôle exclusif de la Conférence du désarmement comme unique organe de négociations multilatérales en matière de désarmement.

Il en est de même de la Commission du désarmement qui a entamé dans un contexte mondial où de nombreux défis sécuritaires continuent d'interpeller la communauté internationale la première année de son nouveau cycle de négociations 2015-2017, avec le même ordre du jour que les quatre cycles précédents, au terme duquel aucune recommandation n'a pu être adoptée.

En ce qui concerne les autres armes de destruction massive, nous appelons à la signature et à la ratification de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, ainsi qu'à l'universalisation de la Convention sur les armes à sous-munitions dont la Conférence d'examen s'est tenue à Dubrovnik, en Croatie, en septembre dernier.

Enfin, mon pays se félicite de la contribution inestimable des organisations non gouvernementales dans le domaine du désarmement. C'est le lieu de réaffirmer qu'une place juste devrait être accordée à ces dernières, y compris lors de nos délibérations.

Pour terminer, je voudrais lancer un appel à toutes les délégations à faire preuve de souplesse et d'une bonne volonté politique au cours de cette session de négociations de la Première Commission.

Je tiens une fois de plus à assurer ma Commission de la volonté de la délégation sénégalaise à participer pleinement et de façon constructive à tous nos travaux.

M. Bamrungphong (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La délégation thaïlandaise s'associe aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Commission et vous assurer de son appui tout au long de la présente session.

La Thaïlande s'associe à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés par le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie et à la déclaration faite par le Représentant Permanent du Myanmar au nom de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/70/PV.2).

Alors que nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous pouvons nous pencher sur les nombreux résultats obtenus dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, mais nous ne devons pas oublier qu'il reste encore beaucoup à faire dans les décennies à venir. Il faut poursuivre les efforts en faveur d'un monde plus sûr qui soit propice au développement et à la prospérité, notamment au titre des objectifs de développement durable qui ont été adoptés par nos dirigeants le mois dernier. Il est clair que l'action et la participation de tous dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération sont nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Compte tenu de notre aspiration commune à un monde exempt d'armes nucléaires, l'issue décevante de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires au début de cette année, a été un revers palpable, en particulier pour les perspectives d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. La seule réponse appropriée est de redoubler d'efforts dans ce domaine. Néanmoins, la Thaïlande juge encourageante l'évolution positive récente de la situation, à savoir l'appui croissant accordé à l'initiative sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires et au Plan d'action global commun, conclu avec succès entre les gouvernements des E3 +3 et l'Iran en juillet.

À l'appui de l'initiative humanitaire, la Thaïlande a organisé, à Bangkok en mars, une table ronde régionale sur les incidences humanitaires des armes nucléaires et les perspectives d'un traité d'interdiction, à la veille de la Conférence d'examen du TNP. Nous nous réjouissons

de l'augmentation du nombre d'États adhérant à l'Engagement humanitaire et de l'élargissement des discours sur cette question générés par un plus grand nombre de parties prenantes dans un éventail de secteurs plus large, en particulier sur la façon dont un instrument international juridiquement contraignant sur l'interdiction des armes nucléaires peut et doit être mis en place. Nous saluons en particulier l'excellent travail accompli par la société civile dans ce domaine et attendons avec intérêt de poursuivre les débats de façon concrète sur la manière d'aller de l'avant. Le moment est venu d'agir et seul un débat sérieux nous conduira à la création d'un véritable partenariat nécessaire à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous espérons apporter notre contribution à combler les divergences de perspectives.

La Thaïlande est l'État dépositaire du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. En collaboration avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la Thaïlande va poursuivre ses efforts visant à encourager la signature et la ratification par les États dotés d'armes nucléaires du Protocole au Traité, qui, une fois en vigueur, renforcera considérablement ledit Traité en tant qu'instrument essentiel à la sécurité de la région. Nous nous félicitons de tous les résultats obtenus vers la création de zones exemptes d'armes nucléaires et attendons avec intérêt des progrès dans d'autres régions, y compris au Moyen-Orient.

La Thaïlande reconnaît également le rôle des mécanismes régionaux, sous-régionaux et bilatéraux pour faciliter les débats sur la paix et la sécurité, en particulier le Forum régional de l'ASEAN, qui a joué un rôle crucial dans la création d'un dialogue essentiel dans la région de l'Asie et du Pacifique. Grâce à ces moyens, nous sommes convaincus que les aspirations en matière de désarmement et de non-prolifération pourront se réaliser.

La mise en œuvre au niveau national des obligations en matière de non-prolifération demeure une priorité. La Thaïlande a constamment développé sa capacité à mettre en œuvre la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, notamment en renforçant les mécanismes de coordination interinstitutions au sein du Gouvernement thaïlandais, en améliorant ses lois et ses règlements et en explorant de nouveaux moyens de communication.

La Thaïlande s'intéresse et participe activement aux initiatives relatives à la sécurité nucléaire et à la

non-prolifération, notamment l'Initiative de sécurité contre la prolifération, l'Initiative mondiale lutte contre le terrorisme nucléaire et le Sommet sur la sécurité nucléaire. S'agissant de cette dernière initiative, la Thaïlande a accueilli une réunion des sherpas en février, qui a précédé le Sommet sur la sécurité nucléaire de 2016. Nous espérons que ces contributions permettront de consolider l'action internationale et les partenariats en matière de non-prolifération et de sécurité nucléaires.

À la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à Vienne, il y a quelques semaines seulement, la Thaïlande a de nouveau rappelé sa coopération avec l'Agence et ses engagements à l'égard de ses régimes de garanties. Nous saluons le rôle de l'Agence et reconnaissons sa responsabilité à venir dans la mise en œuvre du plan historique qu'est le Plan d'action global commun. Nous allons également approfondir nos engagements au titre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par l'adoption imminente de notre nouvelle législation sur l'énergie nucléaire.

L'universalisation et l'application de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques sont vitales faire du monde un monde exempt d'armes de destruction massive. Les efforts faits récemment par la Thaïlande dans ce domaine incluent l'adoption d'une nouvelle loi, la loi sur les agents pathogènes et de toxines animales et des activités de renforcement des capacités organisées conjointement avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en Thaïlande.

La Thaïlande souscrit à l'idée que les armes légères et de petit calibre sont les véritables armes de destruction massive, provoquant, plus que toute autre arme, d'indicibles souffrances humaines. Nous notons en outre le lien entre le commerce illicite, le trafic et l'utilisation non autorisée d'armes classiques et leurs conséquences négatives pour le développement. Nous notons également avec préoccupation la dimension sociale et sexospécifique de la question, les femmes et les enfants étant touchés de manière disproportionnée par ces armes. La Thaïlande est attachée au Traité sur le commerce des armes, dont nous sommes désormais signataires et sommes en passe de ratifier. Nous croyons que le succès de la première Conférence des États Parties au Traité sur le commerce des armes, qui s'est tenue à Cancún en août, et à laquelle nous avons participé, constituera une base solide pour la mise en œuvre pleine et effective du Traité.

Nous continuons également à mettre activement en œuvre nos obligations au titre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. En juin de cette année, nous avons accueilli le Colloque de Bangkok sur l'Assistance aux victimes des mines terrestres dans le but d'aborder les préoccupations humanitaires de la Convention et de promouvoir la pleine participation des victimes des mines dans la société, sur un pied d'égalité. Nous restons engagés dans d'autres cadres, notamment la Convention sur les armes à sous-munitions. Nous appuyons ses objectifs et défendons des principes et des pratiques complémentaires comparables, conformément aux normes internationales, en vue d'adhérer à la Convention une fois que nous serons prêts à nous acquitter de nos obligations.

La Thaïlande salue les travaux menés actuellement par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique. Nous réaffirmons notre plein appui au Centre, en particulier en ces temps extrêmement difficiles à la suite de la réinstallation temporaire du Centre à Bangkok après le tremblement de terre dévastateur au Népal. Nous réitérons également notre appel à une Conférence du désarmement plus active, plus ouverte et plus dynamique, étant donné qu'elle a encore beaucoup de travaux importants à examiner.

Enfin, n'oublions pas que les efforts en faveur de la paix et de la sécurité nous concernent tous, que nous devons y associer le plus grand nombre de personnes possible. Alors que nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies cette année, nous espérons que les 70 prochaines années seront guidées par des engagements plus fermes, ainsi que des idées nouvelles et des actions en provenance d'un plus large éventail de partenariats et de perspectives. La Thaïlande assumera son rôle en fournissant des éléments positifs au processus.

M. Oh Joon (République de Corée) (*parle en anglais*) : je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission à sa soixante-dixième session. Je tiens à vous assurer du plein appui de ma délégation aux travaux de la Commission, et je suis convaincu que, sous votre direction, la session sera productive.

Je voudrais insister sur certaines tâches essentielles dont nous pensons qu'elles devraient étayer les efforts de désarmement et de non-prolifération tant actuels que futurs.

Premièrement, nous avons besoin d'un regain de volonté et de leadership politiques pour réaliser notre vision d'un monde libéré de l'arme nucléaire. Il est décevant que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) cette année n'ait pas réussi à tirer profit de l'élan positif insufflé lors de la Conférence d'examen de 2010. Depuis trop longtemps, le débat visant à déterminer si un pilier doit être prioritaire par rapport à un autre nous empêche de consolider le régime du TNP. Nous savons tous que le désarmement nucléaire et la non-prolifération sont des objectifs interdépendants, qui se renforcent mutuellement, et qui doivent être poursuivis en même temps. La volonté politique des États, qu'ils soit ou non dotés de l'arme nucléaire, est plus indispensable que jamais pour mettre fin à l'impasse actuelle et lancer ce cercle vertueux.

S'agissant du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), nous appelons chacun des huit États dont la ratification est indispensable pour l'entrée en vigueur du TICE à faire montre de leadership en étant le premier à passer à l'action. En juin, la République de Corée a accueilli à Séoul une réunion du Groupe de personnalités éminentes consacrées au TICE, au cours de laquelle a été adoptée la Déclaration de Séoul, qui appelle les États visés à l'annexe 2 à signer et ratifier le Traité sans délai, et exhorte la République populaire démocratique de Corée à s'abstenir de procéder à tout autre essai nucléaire. Une dynamique politique plus robuste est nécessaire pour venir à bout de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement et pour entamer sans délai les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. La République de Corée se tient prête à œuvrer avec d'autres États Membres pour faire fond sur la dynamique positive déclenchée pendant les négociations à la Conférence d'examen du TNP de 2015 et pour accomplir des progrès tangibles dans le domaine du désarmement nucléaire et de la non-prolifération.

Deuxièmement, la communauté internationale doit intensifier les mesures visant à éliminer les nouvelles menaces de prolifération impliquant des acteurs non étatiques, y compris des terroristes. Récemment, le monde a été le témoin de tendances inédites et de plus en plus dangereuses en matière de terrorisme. Il est notoire que les groupes extrémistes terroristes sont très désireux d'obtenir des armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Si ces armes mortelles tombaient entre des mains terroristes, cela aurait des conséquences catastrophiques qui défient l'imagination.

Il est plus urgent que jamais d'empêcher la survenance d'un événement inconcevable de ce type. La pleine mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sera vitale à cet égard. Le processus du Sommet sur la sécurité nucléaire a donné lieu à des efforts cruciaux pour mettre en sécurité les matières nucléaires dans le monde entier et consolider le dispositif international de sécurité nucléaire. La République de Corée espère que le prochain Sommet, prévu à Washington l'an prochain, sera couronné de succès.

Troisièmement, la communauté internationale doit mieux s'employer à régler la question des armes qui, véritablement, provoquent des destructions massives de nos jours, à savoir les armes légères et de petit calibre. L'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes l'an dernier a marqué une étape importante dans nos efforts pour éliminer cette grave menace. La mise en œuvre universelle du Traité aiderait à endiguer les flux d'armes de petit calibre vers les zones de conflit, où elles servent à ceux qui commettent des crimes de guerre et des violations des droits de l'homme. La République de Corée prend actuellement des mesures pour ratifier le Traité dans les délais les plus brefs possibles. Nous nous félicitons des résolutions 2117 (2013) et 2220 (2015) du Conseil de sécurité, qui vont permettre au Conseil d'assumer un rôle plus important face à cette menace grave qui pèse sur la sécurité mondiale.

Quatrièmement, nous devons nous pencher sur les questions nouvelles dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, notamment la sécurité de l'espace extra-atmosphérique, la cybersécurité et les systèmes d'armes létales autonomes, entre autres. L'évolution rapide de la technologie exige que nous renforçons nos travaux dans ces domaines. La République de Corée s'associe et participe activement aux efforts visant à établir le code de conduite international pour les activités menées dans l'espace, ainsi qu'au Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale.

Dernier point, mais non le moindre, je voudrais appeler l'attention de la Commission sur la menace toujours croissante que font peser les programmes d'armes de destruction massive de la Corée du Nord, notamment ses programmes nucléaires. Le récent accord conclu concernant le programme nucléaire iranien a prouvé que même les questions les plus délicates s'agissant de la non-prolifération nucléaire peuvent être réglées par la diplomatie et le dialogue. L'heure

est maintenant venue de relever l'ultime défi lancé par la République populaire démocratique de Corée au régime mondial de non-prolifération. La communauté internationale doit, sans ambiguïté et d'une seule voix, faire savoir à la République populaire démocratique de Corée que la clef de son avenir ne saurait être ses programmes nucléaires. La République populaire démocratique de Corée doit comprendre qu'elle ne peut en aucune circonstance s'arroger le statut d'État doté de l'arme nucléaire, et que seule la dénucléarisation lui permettra de trouver la voie qui mène à la paix, à la sécurité et au développement économique. Nous exhortons la Corée du Nord à respecter scrupuleusement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à abandonner ses programmes nucléaires et à emprunter la voie du dialogue et de la coopération.

Par ailleurs, nous exprimons nos profondes préoccupations devant la menace constante brandie par la République populaire démocratique de Corée de lancer, selon qu'il conviendra, un prétendu satellite. Nous engageons la Corée du Nord à s'abstenir de nouvelles provocations contrevenant aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, qui interdisent à la République populaire démocratique de Corée de procéder à un quelconque lancement recourant à la technologie des missiles balistiques. La communauté internationale opposerait une réponse ferme à toute provocation de ce type, qui ne servirait qu'à renforcer l'isolement de la République populaire démocratique de Corée.

Comme ma Présidente l'a affirmé dans son allocution devant l'Assemblée générale le mois dernier,

« Si la République populaire démocratique de Corée abandonne fermement ses ambitions nucléaires et se prononce pour la voie de l'ouverture et de la coopération, la République de Corée collaborera avec la communauté internationale afin de fournir un soutien actif à la Corée du Nord dans le développement de son économie et l'amélioration de la qualité de vie de sa population. » (A/70/PV.13, p. 34)

Je voudrais, pour terminer, réaffirmer une nouvelle fois la détermination inébranlable de ma délégation à œuvrer en faveur de la réussite des travaux de la Première Commission, à la session actuelle et au-delà.

M. Imnadze (Géorgie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, Monsieur, je tiens moi aussi à vous féliciter de votre élection. Je félicite également les autres membres du Bureau. Tout en comptant sur la prudence

de votre direction et de votre leadership, je peux vous assurer de l'entière coopération de ma délégation.

Ces dernières années, nombreux sont les débats qui se demandent si les dispositifs en vigueur en matière de sécurité, en particulier s'agissant des principales clefs de voûte de l'architecture de sécurité contemporaine, suffisent à répondre aux exigences du XXI^e siècle. Nous partageons en partie cet avis. Cependant, compte tenu de l'universalité des principes fondamentaux sur lesquels repose l'architecture de sécurité, nous considérons que le problème principal a davantage trait à un manque de volonté de s'acquitter rigoureusement des obligations contractées qu'aux lacunes du système lui-même. De toute évidence, certains cas de non-respect risquent d'affaiblir de manière irrémédiable le système de sécurité en vigueur et d'avoir des retombées néfastes à grande échelle. C'est précisément ce que nous constatons aujourd'hui.

Les garanties de sécurité données à l'Ukraine en vertu du Mémorandum concernant les garanties de sécurité liées à l'adhésion de cette dernière au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ne sont pas respectées, et l'un des États garants a lui-même ouvertement remis en question la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays. Cela est extrêmement dangereux et risque d'avoir des retombées négatives importantes, notamment sur le processus de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

L'Ukraine n'est pas un cas isolé dans notre région. La première alerte de ce type a été donnée en août 2008, lorsque la Fédération de Russie a lancé contre la Géorgie une véritable campagne d'agression militaire, qui a abouti à l'occupation militaire illégale de plus de 20 % de mon pays et au nettoyage ethnique de centaines de milliers de Géorgiens. Non seulement l'occupation permanente de nos régions fait peser une menace fondamentale sur la sécurité et la stabilité de la Géorgie, mais le fait qu'aucun mécanisme de contrôle international ne soit en place dans ces régions crée un terrain favorable à toutes sortes d'activités illégales, y compris la prolifération chimique, biologique, radiologique ou nucléaire. À cet égard, je rappelle à la Commission qu'il y a eu plusieurs tentatives documentées de faire passer en contrebande des matières nucléaires via des régions géorgiennes occupées par la Russie, et que la communauté internationale en a été dûment informée. En l'occurrence, depuis 2006, on a dénombré 22 tentatives de contrebande nucléaire,

dont neuf trouvent leur origine dans les régions susmentionnées.

La prolifération des armes de destruction massive et des matières et technologies connexes est désormais l'une des tout premières menaces qui pèse sur notre sécurité commune. On sait qu'il existe encore plus de 16 000 ogives nucléaires, et le risque que ces armes ne tombent aux mains d'acteurs non autorisés est tout à fait inquiétant. À cet égard, le plein respect des obligations découlant d'accords internationaux, tels que le TNP, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et d'autres encore, doivent constituer les priorités essentielles de la communauté internationale.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires constitue la clef de voûte de tout progrès vers un désarmement nucléaire total. Il est crucial que tous les États honorent les engagements pris au titre du TNP et mettent en œuvre le Plan d'action de 2010, qui prévoit des mesures concrètes en matière de désarmement et de non-prolifération. À ce propos, j'aimerais saisir l'occasion qui m'est offerte pour saluer les résultats historiques obtenus dans les négociations entre le E3+3 et la République islamique d'Iran sur un accord d'ensemble concernant le programme nucléaire iranien. Cela montre que même dans un contexte extrêmement complexe, un travail acharné allié à une volonté politique peut permettre de parvenir à une solution constructive.

La Géorgie salue l'initiative des États-Unis visant à engager un dialogue mondial sur la sécurité nucléaire dans le cadre habituel du Sommet sur la sécurité nucléaire. Celui-ci est devenu une enceinte où aborder les questions les plus urgentes au niveau de coopération internationale le plus élevé. Beaucoup reste à faire pour que les conclusions des sommets de Washington, de Séoul et de La Haye se traduisent en résultats concrets.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, instrument essentiel en matière de désarmement et de non-prolifération, doit entrer en vigueur dans les meilleurs délais. Pour sa part, la Géorgie continue de coopérer activement avec le Secrétariat technique provisoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des armes nucléaires afin de renforcer le système de surveillance et de vérification.

Les menaces posées par les armes et les matières chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires (CBRN) continuent d'être au premier rang des priorités de la communauté internationale. Compte tenu de l'importance de cette question, les Gouvernements de la Géorgie, du Royaume du Maroc et de la République des Philippines ont pris l'initiative de créer au sein de l'ONU le Groupe des amis pour l'atténuation des risques CBRN et la gouvernance de la sécurité. L'annonce officielle de la création de ce groupe a eu lieu lors d'une manifestation de haut niveau, intitulée « Plans d'action nationaux en matière de CBRN : relevons les défis de la sécurité internationale et de l'émergence de l'intelligence artificielle », qui s'est tenue le 7 octobre, en collaboration avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice.

Le Groupe des amis, qui remettra prochainement à tous les États Membres un document décrivant ses objectifs, ses activités et l'organisation de ses travaux, prévoit de tenir sa première réunion avant la fin de l'année. Avec nos partenaires, le Maroc et les Philippines, ainsi que l'Union européenne – qui contribue financièrement à la mise en œuvre de l'initiative Centres d'excellence sur l'atténuation des risques CBRN – et d'autres parties prenantes pertinentes, la Géorgie est résolue à contribuer de manière significative à l'atténuation des risques CBRN.

Nous regrettons que la Conférence du désarmement, instance internationale de désarmement, soit encore dans l'incapacité de remplir son mandat. Il ne fait aucun doute que la Conférence du désarmement devrait jouir d'une influence beaucoup plus grande et avoir une incidence plus forte dans son domaine de compétence, compte tenu notamment du niveau actuel de la sécurité internationale. Pour qu'il en soit ainsi, aucun effort ne doit être épargné pour revitaliser cette unique instance de négociations, qui a joué un rôle déterminant dans l'élaboration de la plupart des instruments majeurs en matière de désarmement international et de non-prolifération conclus à ce jour.

La Géorgie appuie sans réserve les démarches communes adoptées par la communauté internationale vis-à-vis de la question du commerce illicite des armes classiques. La circulation incontrôlée et l'accumulation excessive des armes classiques et de leurs munitions font peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales. Malheureusement, un grand nombre d'armes sont accumulées dans des régions occupées de la Géorgie en violation flagrante des principes

fondamentaux du droit international et des engagements internationaux de la Russie, notamment au titre de l'Accord de cessez-le-feu du 12 août 2008. Au lieu de se retirer des régions occupées comme le prévoyait l'Accord, la Russie a renforcé sa présence militaire illégale dans ces régions, en introduisant du personnel supplémentaire, des armements et des équipements. Nous appelons à nouveau la Russie à honorer ses obligations au titre du droit international, notamment celles découlant de l'Accord de cessez-le-feu de 2008, et à retirer toutes ses forces illégalement déployées en Géorgie.

La Géorgie est parfaitement consciente des graves conséquences de la propagation incontrôlée et de l'accumulation excessive des armes. C'est pourquoi, au cours du processus de négociation du Traité sur le commerce des armes, la Géorgie a été un ardent défenseur de l'adoption d'un mécanisme solide et juridiquement contraignant. Nous estimons que l'adoption de ce document fondateur constitue un succès diplomatique historique et l'aboutissement réussi de la volonté et de nombreuses années d'efforts de la part de la communauté internationale pour renforcer la paix et la sécurité mondiales.

Le degré de violence et de brutalité que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) fait régner au Moyen-Orient préoccupe beaucoup mon pays. Certaines régions de Géorgie sont aussi une cible pour le recrutement de nouveaux combattants pour différentes organisations en Syrie et en Iraq. Relever ce défi, notamment prendre en considération sa nature transnationale et transfrontalière, exige une démarche internationale bien coordonnée. En 2015, la Géorgie est devenue membre de la Coalition internationale contre l'EIIL et elle participe activement à plusieurs groupes de travail mis en place dans le cadre de la Coalition. Ces groupes de travail constituent des instances uniques grâce auxquelles nous partageons et renforçons les meilleures pratiques internationales concernant les questions liées à la lutte contre l'EIIL.

Sur le plan national, nous menons une politique destinée à lutter contre la menace croissante de l'extrémisme et du terrorisme. Certains amendements législatifs ont déjà été proposés par le Gouvernement afin de permettre la mise en œuvre des résolutions 1373 (2001), 1624 (2005) et 2178 (2014) du Conseil de sécurité. L'adoption de ces amendements vise à faire en sorte que le code pénal géorgien soit conforme aux meilleures pratiques internationales. En

même temps, pour s'attaquer aux causes profondes de la propagation de l'extrémisme violent, la Géorgie mène une politique inclusive en faveur du développement économique et social des groupes vulnérables, renforce l'éducation, l'emploi des jeunes et l'engagement politique, ne parlant ainsi pas seulement le langage du droit et des restrictions mais aussi celui des promesses et du développement durable pour un avenir meilleur.

Je tiens à nouveau à vous assurer, Monsieur le Président, de notre pleine coopération avec la Commission.

M^{me} Chan (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter ainsi que les autres membres du Bureau d'avoir été élus pour guider les travaux de la Première Commission. Par la même occasion, nous remercions l'Ambassadeur Courtenay Rattray, Représentant permanent de la Jamaïque, et son équipe, pour le travail qu'ils ont accompli au cours de la dernière session de la Première Commission.

Le Costa Rica souscrit à la déclaration prononcée faite par le représentant de l'Équateur au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Si l'on fait le bilan des principales réalisations et des défis auxquels est encore confrontée la communauté internationale dans les domaines du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements, les résultats sont mitigés. Le 24 décembre 2014, 18 mois seulement après son adoption, nous sommes parvenus à permettre l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes et, à la fin du mois d'août 2015, la première Conférence des États parties s'est tenue à Cancún, au Mexique. Bien que nous disposions aujourd'hui d'un premier traité international imposant des obligations juridiquement contraignantes aux États en vue de garantir la responsabilité et des contrôles efficaces des transferts internationaux d'armes classiques, de leurs munitions, pièces et composantes, la situation sur le terrain est loin de ce que nous attendions de l'entrée en vigueur du Traité.

Nous sommes encore témoins de nombreuses et très graves violations des objectifs du Traité, des violations dont sont malheureusement victimes en premier lieu les populations civiles au Moyen-Orient et en Afrique, et que le Traité était censé prévenir. Le Traité sur le commerce des armes a été conçu pour veiller à ce que les exportations d'armes classiques n'alimentent pas les conflits ou que les embargos décrétés par le Conseil

de sécurité ne soient pas contournés, facilitant par là le terrorisme ou d'autres violations graves des droits de l'homme ou du droit humanitaire international. Les interdictions énoncées dans le Traité ne sont pas des propositions, ce sont des obligations. Ainsi, les transferts irresponsables vers les zones de conflit doivent être stoppés et doivent l'être maintenant. À cet égard, le Costa Rica appelle les États exportateurs et importateurs d'armes classiques à signer et ratifier dans les meilleurs délais le Traité sur le commerce des armes.

Pour ceux d'entre nous qui sont déjà parties au Traité, il faut renforcer les efforts en vue de la mise en œuvre pleine et efficace de ses dispositions. Les États qui, comme le Costa Rica, ne fabriquent ni n'exportent des armes s'emploient à mettre en place les structures, procédures et capacités prévues par le Traité pour permettre le plein respect de ses obligations et, en même temps, promouvoir la coopération et l'assistance internationales. Le Costa Rica bénéficie actuellement de l'assistance fournie par le Bureau fédéral allemand pour les affaires économiques et le contrôle des exportations, l'objectif étant de devenir un modèle de mise en œuvre en Amérique centrale et de contribuer à la coopération Sud-Sud.

Le Costa Rica déplore le nombre élevé de victimes civiles à la suite de conflits internes ou internationaux. Déjà victimes par le passé de dommages collatéraux, les civils sont aujourd'hui la cible directe de combattants et, dans de nombreux cas, les maisons, les écoles, les hôpitaux, les biens et les moyens de production sont devenus, de façon délibérée, des objectifs militaires.

Le onzième rapport du Secrétaire général sur la protection des civils en période de conflit armé (S/2015/453), publié en juin dernier, dresse un tableau accablant de la situation dans le monde. Sur les 17 conflits étudiés dans le rapport du Secrétaire général, deux seulement sont des conflits transfrontaliers. À cela il convient d'ajouter les données fournies par l'organisation non gouvernementale Action on Armed Violence, qui estime à près de 150 000 le nombre de morts et de blessés découlant de l'emploi d'armes explosives dans des zones peuplées entre 2011 et 2014. Sur ce total, 78 % étaient des civils.

C'est la raison pour laquelle le Costa Rica rejette et condamne l'emploi d'armes explosives dans les zones peuplées, comme cela a été le cas en Afghanistan, en Iraq, en Syrie, au Pakistan et à Gaza. Le Costa Rica appelle les États à établir des règles plus strictes en vue d'interdire et de limiter l'emploi de ces armes, non

seulement pour mettre fin aux violations odieuses du droit humanitaire international, mais aussi parce qu'en limitant de façon drastique les dommages causés aux civils, les populations locales sont moins enclines à prendre les armes et à rejoindre des causes extrémistes. Ma délégation appuie la recommandation du Secrétaire général visant à ce que les parties à un conflit limitent l'emploi, dans des zones peuplées, d'explosifs aux répercussions très vastes, et nous estimons que l'emploi de ces armes constitue un problème humanitaire qu'il nous faut résoudre.

Le Costa Rica s'inquiète également de l'emploi récent d'armes à sous-munitions dans différentes parties du monde. Nous en avons été témoins en Libye, au Soudan du Sud, en Syrie, en Ukraine et au Yémen. Le Costa Rica condamne tout recours à des armes à sous-munitions par quelque acteur que ce soit, de tels actes contrevenant à l'esprit, à l'objectif et à la lettre de la Convention sur les armes à sous-munitions et ne faisant qu'exacerber les souffrances humaines et créer des situations d'urgence humanitaire. C'est pourquoi nous réaffirmons la nécessité pour tous les États d'adhérer à la Convention et de mettre en œuvre le Plan d'action de Dubrovnik.

Nous sommes également préoccupés par l'emploi de drones armés destinés à commettre des assassinats ciblés à l'extérieur des zones de conflit armé. Les possibilités offertes par les drones conduisent certains gouvernements à réinterpréter les droits de l'homme internationaux et les principes humanitaires relatifs à la défense du droit à la vie et à la protection des civils contre les effets d'un conflit armé. En outre, l'utilisation de drones armés contribue à déshumaniser le conflit armé et à réduire le seuil d'alerte pour le recours à la force, et sème la terreur là où ils sont employés. Pour mon pays, il est urgent que des mesures soient prises afin de mieux comprendre cette question, évaluer ses incidences, accroître la transparence et garantir le principe de responsabilité. L'ONU doit jouer un rôle de premier plan dans l'adoption de ces mesures, notamment par le biais des activités des instances de désarmement. Je note à ce propos qu'une étude sur ce sujet, menée par le Bureau des affaires de désarmement, est publiée aujourd'hui. Le Bureau invite toutes les délégations à la lire.

Le Costa Rica regrette que la Conférence d'examen de 2015 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'ait pas pu adopter un document final. S'il y avait eu un consensus, la Conférence d'examen

aurait représenté un véritable tournant, une occasion unique d'insuffler un nouvel élan au désarmement nucléaire. Cependant, comme nous l'avons déclaré alors, la promesse humanitaire est un résultat tangible de la Conférence d'examen. Le Costa Rica se félicite de cette avancée ainsi que de la prise de conscience d'un réel vide juridique autour de la question des armes nucléaires.

Pour le Costa Rica, il est clair qu'il n'est pas possible de continuer à confier la tâche du désarmement nucléaire exclusivement aux États dotés d'armes nucléaires, puisqu'ils ont montré qu'ils ne veulent pas y renoncer. Les nations qui souhaitent le plus mettre en place des interdictions ont été et continuent d'être celles qui ne possèdent pas de telles armes mais qui peuvent être victimes à tout moment de leurs effets aveugles.

Nous savons que la paix et la sécurité en tant que bien public mondial sont garanties, en partie, grâce au respect de la Charte des Nations Unies, notamment des Articles 10 et 26, un respect que le Costa Rica prône depuis des décennies. Toutefois, la paix et la sécurité exigent davantage que la maîtrise des armements, elles exigent que l'on traite de questions telles que les changements climatiques, la réduction des inégalités et l'élimination de la pauvreté. Voilà les véritables ennemis des États.

Après l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), nous estimons que le renforcement et le perfectionnement de la démocratie ainsi que la promotion et le respect de la primauté du droit constituent les principaux instruments pour promouvoir et renforcer la sécurité nationale et internationale et réaliser l'Objectif 16. Le Costa Rica continuera d'insister sur la nécessité d'abandonner des doctrines de sécurité dépassées reposant sur des modèles strictement militaires pour adopter des doctrines reposant sur le développement durable et la sécurité humaine. Nous renouvelons notre confiance dans le système multilatéral, notre ferme attachement au droit international et notre engagement de promouvoir ces objectifs.

M. Çevik (Turquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter chaleureusement, vous et les autres membres du Bureau, pour vos élections respectives. Face aux graves menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, la Première Commission est tenue de tout mettre en œuvre pour parvenir à des résultats concrets. La Turquie attache une importance particulière aux travaux de

la Commission, c'est pourquoi vous pouvez compter, Monsieur le Président, sur notre pleine coopération dans l'accomplissement de votre mandat.

Alors que l'objectif premier et ultime de la Commission demeure le désarmement et la non-prolifération, les dépenses militaires mondiales continuent d'augmenter pour répondre aux défis mondiaux croissants posés à la sécurité et à la stabilité, notamment la menace du terrorisme, comme l'ont montré de façon si horrible les odieuses attaques terroristes de samedi qui ont coûté la vie à une centaine de citoyens turcs. Cette contradiction flagrante compromet l'efficacité du mécanisme du désarmement.

Nous partageons entièrement les craintes exprimées face aux dangers que représentent les armes nucléaires pour l'humanité et la nature. Nous aspirons toujours à un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. La Turquie continue d'œuvrer au côté d'autres États Membres, des organisations internationales et de la société civile à la réalisation de cet objectif ultime. De nombreux représentants ont fait part ici de la volonté de leurs pays respectifs de contribuer à l'instauration d'un monde sans armes nucléaires. Nous souscrivons à ces déclarations fortes et les trouvons encourageantes. Néanmoins, nous pensons que nos déclarations doivent s'accompagner de mesures concrètes compatibles avec la réalité sur le terrain.

Depuis toujours, la Turquie est fermement convaincue de la nécessité de défendre le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pièce maîtresse du mécanisme de désarmement mondial et du régime de non-prolifération. Seule une approche équilibrée à l'égard des trois piliers complémentaires du Traité ouvrira la voie au désarmement nucléaire. Sur la base de son plein attachement aux objectifs du TNP, la Turquie souhaite réitérer sa ferme conviction selon laquelle la mise en œuvre progressive par le biais de mesures concrètes doit être considérée comme la seule voie à suivre. Nous suivons donc de près les délibérations portant sur l'article VI du Traité relatif à des mesures efficaces en faveur du désarmement nucléaire. De toute évidence, la déception générale suscitée par l'impossibilité de la Conférence d'examen de 2015 d'adopter un document de consensus a ravivé ce débat.

Bien que la Turquie soit disposée à débattre de mesures pratiques plus efficaces, nous voudrions demander instamment à toutes les parties prenantes

de ne prendre aucune mesure susceptible de porter atteinte à l'intégrité du TNP ou de créer une alternative à sa pleine mise en œuvre et à son universalité. Pour ce qui est de la pertinence du régime du TNP, il va sans dire que la responsabilité première incombe aux États dotés d'armes nucléaires. Nous les encourageons à envisager des mesures efficaces pour faire progresser le désarmement nucléaire. Il est regrettable que certains États Membres se tiennent encore à l'extérieur du régime du TNP. Nous les invitons instamment à adhérer à ce régime, car nous appuyons son caractère universel et sa mise en œuvre effective, de bonne foi et cohérente.

Nous reconnaissons le rôle fondamental joué par le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans les efforts de non-prolifération au niveau mondial. Les garanties globales et le protocole additionnel constituent des normes indispensables en matière de vérification. Le renforcement du système de garanties et la promotion du rôle et du financement de l'Agence sont également essentiels à la viabilité du système. Nous sommes fermement convaincus que les États qui s'acquittent pleinement de leurs obligations en matière de garanties doivent avoir librement accès à la technologie nucléaire, comme le prévoit le TNP. Nous devons veiller également à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises afin d'éviter que des programmes nucléaires pacifiques ne soient détournés à des fins militaires.

Nous nous félicitons de l'accord réalisé entre l'Iran et les P5+1 sur les questions nucléaires et réaffirmons notre souhait que le Plan d'action commun global soit mis en œuvre de bonne foi afin d'apaiser les craintes de nos voisins en matière de prolifération. La Turquie, qui a toujours appuyé le règlement pacifique de cette question par l'entremise du dialogue et de la diplomatie et offert ses bons offices pour faciliter cet accord dans le passé, salue la résolution 2231(2015) du Conseil de sécurité. Par ailleurs, la Turquie s'inquiète du fait que la résolution 53/74, du 4 janvier 1999, relative à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive dans la région du Moyen-Orient, soit restée lettre morte. Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible lors de la Conférence d'examen de 2015 de parvenir à un accord sur la convocation d'une conférence sur ce sujet. Nous ne devons cependant pas y voir un échec. S'il se concrétisait, cet accord constituerait une mesure de confiance importante. En tout état de cause, la Turquie continuera d'appuyer les efforts constructifs déployés dans ce sens.

La Turquie est fermement convaincue que l'arrêt de tous les essais d'armes nucléaires représente une mesure indispensable à la réalisation du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. À cet égard, nous tenons à souligner le rôle central joué par le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans la réalisation de ces objectifs. La communauté internationale a suffisamment attendu l'entrée en vigueur du Traité. Une fois encore, nous invitons tous les États, en particulier ceux qui figurent à l'annexe 2, de ratifier le Traité dans les meilleurs délais. La Turquie participe à l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement. Cette initiative s'avère être une Initiative des puissances moyennes qui contribue à la mise en œuvre des documents de consensus issus de la Conférence d'examen de 2010.

La Conférence du désarmement a une responsabilité particulière dans notre programme de désarmement actuel. Nous devons nous efforcer de préserver la pertinence de la Conférence dans l'accomplissement de sa tâche fondamentale. La Conférence a besoin d'être revitalisée afin de jouer à nouveau le rôle unique d'instance de négociation qui lui a été assigné. De l'avis de la Turquie, le mandat, la composition et le règlement intérieur de la Conférence du désarmement lui permettent de remplir efficacement ses fonctions.

La Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques ou à toxines sont des composantes importantes du système mondial contre la prolifération des armes de destruction massive. La Turquie ne possède pas de telles armes et renouvelle son appel à une adhésion plus large à ces Conventions et à leur mise en œuvre effective. Sachant que la Convention sur les armes chimiques est le seul traité multilatéral global interdisant toute une catégorie d'armes de destruction massive, la Turquie continuera de coopérer avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), notamment en ce qui concerne le démantèlement de l'arsenal d'armes chimiques du régime syrien. Nous condamnons dans les termes les plus vifs l'emploi d'armes chimiques contre des populations civiles en Syrie, telles que le chlore, qui constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit humanitaire international ainsi qu'une menace contre la paix et la sécurité internationales.

À cet égard, bien que le huitième rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne (A/HRC/27/60) et le troisième rapport de la Mission d'établissement des faits

de l'OIAC aient clairement indiqué que du gaz chloré avait été utilisé systématiquement et à plusieurs reprises, en tant qu'arme chimique, par le régime syrien sur une période de 10 jours en avril 2014, nous sommes inquiets de constater que la communauté internationale n'a pas pris les mesures qui s'imposent face à de telles attaques, qui visent directement des civils. Nous avons ainsi malheureusement été témoins de nouvelles attaques au moyen d'armes chimiques, telles que le gaz chloré et/ou le phosgène, à l'intérieur et autour de la ville d'Idlib, au cours des mois de mars et d'avril, par le régime syrien. De même, nous espérons que le mécanisme d'enquête conjoint de l'OAIC et de l'ONU permettra que les auteurs de ces attaques aient à répondre de ces violations flagrantes des droits de l'homme.

Nous débattons des menaces considérables que représentent les armes chimiques et nucléaires. Toutefois, les armes classiques sont tout aussi menaçantes, en particulier les armes légères et de petit calibre. Le transfert illicite, l'accumulation déstabilisante, la propagation incontrôlée et l'utilisation impropre des armes légères et de petit calibre font peser une menace importante sur la paix et la sécurité, ainsi que sur le développement socioéconomique de nombreux pays. Par conséquent, la Turquie se félicite de l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes en 2014. Depuis cette date, nous avons pris une part active dans ce processus et signé par la suite le Traité. Nous tenons à réaffirmer ici l'intention du Gouvernement turc de ratifier dès que possible le Traité. Enfin et surtout, nous restons attachés à la mise en œuvre effective et au renforcement du Programme d'action sur les armes légères et de petit calibre.

Chacun des sept groupes que nous aborderons en Première Commission mérite une attention particulière. Chacun des défis que représentent ces groupes constitue un défi commun et il est de notre responsabilité de les relever. Nous devons assumer cette responsabilité. Nous espérons que ces délibérations permettront d'éliminer les obstacles sur la voie d'un monde plus sûr. Je tiens pour terminer à renouveler le plein appui et la coopération de notre délégation afin que les travaux de la présente session soient couronnés de succès.

M. Morro Villacián (Espagne) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter, ainsi que les Pays-Bas, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Soyez assuré du plein concours de la délégation espagnole. L'Espagne se rallie à la déclaration prononcée par l'observateur

de l'Union européenne (voir A/C.1/70/PV.2). À cet égard, nous tenons à réaffirmer notre plein attachement au multilatéralisme et à l'ONU, ainsi qu'aux traités et aux initiatives collectives visant à promouvoir le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements.

Comme d'autres délégations l'ont déjà souligné, les événements survenus l'année dernière dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération ont été à la fois positifs et négatifs et doivent nous inciter à continuer de renforcer la paix et la sécurité internationales. Nous saluons l'accord réalisé à Vienne, le 14 juillet dernier, entre les gouvernements des E3+3 et l'Iran, qui témoigne de la force du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et renforce le régime international de non-prolifération. L'Espagne félicite les parties qui ont rendu possible l'élaboration du Plan d'action global commun et, en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, nous mettrons tout en œuvre pour contribuer à sa mise en œuvre effective, conformément à la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité.

Nous voudrions également souligner le rôle joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le suivi de cet accord. Nous renouvelons notre appui à l'AIEA et aux efforts qu'elle déploie dans les domaines de la coopération physique et technologique pour promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Une fois encore, l'Espagne rappelle l'importance du TNP, pierre angulaire du régime international de non-prolifération et base pour le processus de désarmement nucléaire et le développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, qui sont les éléments formant les trois piliers du Traité. C'est la raison pour laquelle nous regrettons que la Conférence d'examen du TNP, qui s'est tenue en mai dernier, n'ait pu parvenir à un consensus sur un document final. Cela ne doit cependant pas être un motif de découragement et nous devons continuer à nous appuyer sur les accords déjà réalisés et sur les propositions qui ont bénéficié d'un plein appui lors de la dernière Conférence.

Nous regrettons également qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un accord sur la convocation d'une conférence relative à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs dans la région du Moyen-Orient. Nous réaffirmons notre appui à la résolution 49/71, du 9 janvier 1995, ainsi qu'aux accords adoptés à la Conférence d'examen du TNP de 2010. Nous exhortons toutes les parties à

faire preuve d'une réelle volonté politique d'entamer un dialogue et de rechercher un consensus qui permettrait à la Conférence de se réunir dans les plus brefs délais et d'accueillir les représentants de tous les pays de la région. Nous appelons à nouveau à l'universalité du TNP et prions instamment les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer ce Traité.

Nous devons souligner une fois encore la nécessité de respecter les dispositions de l'article VI du TNP en matière de désarmement nucléaire, en insistant sur la responsabilité des États dotés des plus grands arsenaux. À l'instar de nombreuses autres nations, mon pays a participé aux conférences organisées pour débattre des incidences tragiques découlant de l'utilisation d'armes nucléaires dont il est fait mention dans le document final issu de la Conférence d'examen du TNP de 2010. Ce débat souligne la nécessité urgente de relancer le processus de désarmement nucléaire. Il porte également sur des questions de sécurité qui nous paraissent devoir être abordées de façon réaliste dans le cadre du TNP et avec la participation des puissances nucléaires.

Nous appuyons fermement la Conférence du désarmement de Genève, seule instance créée pour négocier les traités multilatéraux sur le désarmement. De même, nous regrettons la situation de paralysie dans laquelle se trouve depuis trop d'années la Conférence du désarmement ainsi que le manque d'élan des négociations sur le désarmement, en particulier celles portant sur un futur traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. L'entrée en vigueur immédiate du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, adopté il y a près de 20 ans, constituerait un pas en avant décisif en matière de désarmement. Nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les États visés à l'annexe 2, à signer ou ratifier le Traité dans les plus brefs délais.

La résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité représente un instrument extrêmement efficace pour empêcher que des acteurs non étatiques ou des groupes terroristes aient accès à des armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques. Depuis sa présidence du Comité créé par la résolution 1540 (2004), l'Espagne s'est employée à appuyer la mise en œuvre effective de cette résolution et s'efforce de relancer le processus en vue de son examen mondial, qui aura lieu à la fin de 2016. L'objectif consiste à adapter cette résolution à la nouvelle réalité et qu'elle oriente nos actes alors que nous faisons face aux menaces

auxquels doit faire face la communauté internationale. Nous sommes pleinement impliqués dans cette tâche importante, et c'est la raison pour laquelle, en avril dernier, l'Espagne a approuvé son plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), qui contient des objectifs, des lignes directrices et une structure organisationnelle afin d'assurer le respect de cette résolution.

L'Espagne condamne l'utilisation en tant qu'armes de toutes substances chimiques et exprime son inquiétude face à la situation en Syrie suite aux rapports élaborés par la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Nous appuyons les résolutions 2118 (2013) et 2235 (2015) et saluons le mécanisme d'enquête conjoint de l'OIAC et de l'ONU mis en place par ces résolutions. De même, nous saluons les progrès accomplis dans la destruction des arsenaux et installations d'armes chimiques en Syrie. Nous espérons que le programme de démantèlement complet des armes chimiques dans ce pays sera achevé de toute urgence et de manière irréversible. En ce qui concerne les armes biologiques, nous œuvrerons au succès de la Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines qui se réunira l'année prochaine.

Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur, le 24 décembre 2014, du Traité sur le commerce des armes, premier instrument universel juridiquement contraignant régissant le commerce des armes classiques. Nous nous réjouissons que la première Conférence des États parties, qui s'est tenue à Cancún, au Mexique, en août dernier, ait pu doter le Traité des normes et dispositions administratives nécessaires à sa mise en œuvre. Le défi à relever est celui de son universalité et de sa mise en œuvre de façon appropriée.

Nous soulignons l'importance du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects et des résolutions 2117 (2013) et 2220 (2015) du Conseil de sécurité, sur les armes légères et de petit calibre. Il s'agit là d'une priorité pour l'Espagne, car la prolifération de ces armes entrave le développement socioéconomique de nombreux pays et alimente les conflits, la criminalité organisée et le terrorisme. De même, nous saluons le fait que la première Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions, qui s'est tenue dans la capitale de la Croatie, Dubrovnik, en septembre dernier, ait pu adopter une Déclaration politique et un Plan d'action

qui orienteront les travaux de la Convention dans les années à venir.

Enfin, nous souhaitons que, dans les prochaines semaines, la Première Commission puisse tenir un débat ouvert qui nous permettrait de rapprocher nos positions et de renforcer la confiance entre nous.

Mme Dagher (Liban) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter, ainsi que les membres du Bureau, pour vos élections respectives et à vous assurer du plein appui de ma délégation et de son engagement tout au long de la présente session.

Ma délégation se rallie aux déclarations prononcées au nom des États parties au Mouvement des pays non alignés et au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/70/PV.2).

La soixante-dixième session a débuté par un engagement international et inclusif de réaliser le développement durable, sans laisser personne de côté, et de promouvoir la paix et la sécurité à tous les niveaux. En outre, la paix et la sécurité internationales ne seront possibles que si le désarmement et l'élimination totale des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive deviennent une priorité sur le plan international. Le Liban souligne avec force la nécessité urgente de conclure un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant sur les armes nucléaires.

Le Liban regrette vivement que la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui s'est tenue en mai dernier, n'ait pas été en mesure de parvenir à un document de consensus, en particulier sur une feuille de route pour la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. À cet égard, le Liban rappelle à la Commission qu'Israël est le seul État à n'être pas partie au Traité, et qu'il continue de menacer la paix et la sécurité dans la région en amassant toujours plus d'armes nucléaires, sans parler de son refus de soumettre ses installations nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Tout en réaffirmant le droit de tout État de mener des activités de recherche, de production et d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, le Liban reste persuadé que les objectifs et les engagements inscrits dans le TNP sont plus pertinents que jamais et appelle toutes les parties à honorer leurs engagements, et en particulier à appliquer sans délai la résolution relative

à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Soixante-dix ans se sont écoulés depuis que des armes nucléaires ont été utilisées pour la première fois. Hiroshima et Nagasaki nous rappellent avec douleur les incidences sur le plan humanitaire des armes nucléaires. Le monde n'a pas besoin d'autre élément de preuve et il ne peut pas se permettre un nouvel usage catastrophique ou inapproprié d'armes nucléaires. Le Liban s'est joint à plus de 119 pays pour appuyer l'Engagement humanitaire et se félicite du soutien universel apporté aux initiatives d'Oslo, de Nayarit et de Vienne, que le Liban a entérinées. Le Liban estime en outre que la sensibilisation des générations plus jeunes et futures à la nécessité absolue du désarmement nucléaire reste une priorité pour bâtir un monde pacifique.

Nous célébrons cette année également le quinzième anniversaire de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité. Le Liban estime que les questions de genre devraient être largement reflétées dans chacun des aspects des travaux de la Première Commission. L'ajout d'une disposition relative à la violence à l'égard des femmes dans le Traité sur le commerce des armes représente un progrès à cet égard. Le Liban se félicite de l'entrée en vigueur du Traité et appelle de ses vœux sa mise en œuvre universelle, ferme et effective. Nous réaffirmons également notre attachement à la mise en œuvre du Programme des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects et saluons l'adoption de la cible 4 de l'Objectif 16 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), qui vise « [d']ici 2030, à réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes ... et à lutter contre toutes les formes de criminalité organisée ».

Le Liban réaffirme son engagement à l'égard de la Convention sur les armes à sous-munitions. Étant donné l'expérience douloureuse que nous vivons depuis 2006 en tant que victimes de ces armes, nous condamnons tout recours aux armes à sous-munitions et appelons à l'universalité de la Convention.

Enfin, le monde est confronté aujourd'hui à des défis découlant d'engagements pris il y a 70 ans, des défis tels que les drones armés, les armes autonomes et les activités dans le cyberspace et l'espace extra-atmosphérique. Nous ne devons pas oublier les valeurs sur lesquelles reposaient ces engagements. Les droits

de l'homme et le droit humanitaire international doivent rester nos principes directeurs. L'universalité et l'inclusivité doivent continuer de faire partie du cadre régissant chacune de nos activités.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et j'espère que la présente session sera fructueuse. Je vous souhaite, ainsi qu'aux membres du Bureau, plein succès dans vos travaux.

M. O'Sullivan (Australie) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission à la soixante-dixième session et vous assure du plein appui de ma délégation dans votre tâche. Je tiens également à m'associer aux témoignages de sympathie adressés au Gouvernement turc après les événements tragiques de samedi dernier.

Au moment où la Commission entame ses débats officiels, nous devons réfléchir un instant à ce que nous cherchons à réaliser. Nous avons pour objectif commun d'établir un monde où chacun puisse vivre dans la paix, la sécurité et la prospérité. Cet objectif peut sembler lointain si nous nous concentrons uniquement sur les graves défis de l'heure tels que les tensions en cours en Ukraine et au Moyen-Orient, en particulier sur le conflit meurtrier et les souffrances résultant du combat engagé contre Daech en Syrie et en Iraq. Nos objectifs communs en matière de désarmement peuvent également sembler lointains face à l'incapacité de la Conférence des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de parvenir à un accord sur un document de consensus, et à l'impasse dans laquelle se trouve encore la Conférence du désarmement. Mais si nous voulons réaliser notre ambition collective de renforcer la sécurité et la stabilité mondiales, nous devons nous engager de nouveau à déployer des efforts intenses en faveur d'un désarmement nucléaire concret et de mesures de confiance qui engagent tous les États intéressés.

Un optimisme prudent est de mise. Le Plan d'action global commun, s'il est pleinement mis en œuvre, rassurera la communauté mondiale sur la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. L'Australie salue les efforts déployés par l'Iran, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Russie, l'Allemagne, la France, la Chine et l'Union européenne pour parvenir à un accord et appuie fermement le rôle joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique en ce qui concerne le suivi et la vérification de sa mise en œuvre.

L'Australie a toujours défendu une démarche concrète et réaliste à l'égard du désarmement. Nos objectifs ne sont pas seulement d'ordre humanitaire, ils visent également à renforcer la sécurité de tous les États. C'est pourquoi nous estimons que le désarmement pour atteindre notre objectif commun d'un monde sans armes nucléaires doit impliquer tous les États, y compris ceux qui possèdent des armes nucléaires. Les fondements du désarmement nucléaire restent plus importants que jamais. Il s'agit notamment de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui a été ouvert à la signature voici près de 20 ans.

L'Assemblée générale reconnaît depuis toujours la nécessité d'une interdiction juridiquement contraignante et effectivement vérifiable de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. L'Australie se félicite du récent rapport du Groupe d'experts gouvernementaux (A/70/81) chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sans être mandaté pour le négocier. Nous invitons instamment les États à examiner ce rapport et à trouver les moyens de faire avancer les négociations sur un traité interdisant les matières fissiles, notamment au sein de la Conférence du désarmement et en marge de celle-ci.

L'Australie se réjouit également de participer au Partenariat international conduit par les États-Unis pour la vérification du désarmement nucléaire et de coprésider avec la Pologne un groupe de travail sur les inspections sur place. Il s'agit là de mesures concrètes et importantes qui nous rapprochent de l'objectif zéro, vérifiable et global. L'Australie se félicite de la déclaration prononcée vendredi (voir A/C.1/70/PV.3) par le représentant du Japon, au nom de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, et nous continuerons de contribuer activement aux efforts de désarmement, tant sur le plan national que dans le cadre de notre participation à l'Initiative. Il reste encore beaucoup à faire, notamment de la part des États dotés d'armes nucléaires. Par exemple, l'Initiative plaide vigoureusement en faveur d'une plus grande transparence de la part de ces États.

Adopter une position morale à l'égard des armes nucléaires n'est pas suffisant pour réaliser des avancées concrètes en matière de désarmement. Ainsi, un traité interdisant les armes nucléaires n'incitera pas les États

dotés d'armes nucléaires à renoncer à leurs arsenaux. Nous devons reconnaître que des efforts intenses et concrets doivent encore être déployés si nous voulons nous rapprocher d'un monde exempt d'armes nucléaires. On ne peut pas brûler les étapes. Une fois que le monde aura éliminé les armes nucléaires, un instrument juridique international pourrait s'avérer nécessaire pour s'assurer que le processus est irréversible, mais un traité, maintenant, ne nous permettrait pas d'atteindre cet objectif. Le fait que la Conférence d'examen de 2015 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'ait pas été en mesure d'aboutir à un document de consensus ne signifie pas que nous devons nous résigner à une ambition minimale d'ici la tenue dans cinq ans de la prochaine Conférence. Les documents de consensus précédents restent valables, notamment les documents finals de 2000 et les Conférences d'examen de 2010 et surtout le Plan d'action de 2010.

Nous nous sommes félicités de l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes le 24 décembre 2014. Nous mesurons et apprécions à leur juste valeur les intenses efforts de suivi déployés par de nombreux pays, en particulier par le Mexique, qui a récemment accueilli à Cancún la première Conférence des États parties au Traité.

L'Australie est vivement préoccupée par les rapports faisant état de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie et en Iraq. Nous appelons la communauté internationale à redoubler d'efforts pour éliminer totalement tous les stocks restants d'armes chimiques ou les capacités de production de ces armes, empêcher quiconque d'acquérir, produire ou utiliser des armes chimiques et veiller à ce que ceux qui se livrent à de telles pratiques aient à répondre de leurs actes. L'Australie se félicite de l'adoption de la résolution 2235 (2015) du Conseil de sécurité, car elle adresse un message fort et précis à ceux qui contreviennent à la Convention sur les armes chimiques. L'Australie continuera de coopérer avec d'autres États afin d'assurer la réalisation de ces objectifs. L'utilisation pour le maintien de l'ordre d'aérosols chimiques qui attaquent le système nerveux central nous préoccupe tout particulièrement.

L'Australie se réjouit de l'attention accordée l'année dernière à la question de l'espace et de la cyberactivité. Nous saluons le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale (A/70/174). Nous nous félicitons que le Groupe ait pu étendre

l'examen de ces questions par-delà le droit international aux normes de comportement responsable des États. Nous entendons nous consacrer davantage à cette question dans les mois à venir.

Étant donné que nous dépendons de plus en plus de l'espace pour notre prospérité et notre développement, la communauté internationale devrait accorder une priorité accrue à la sûreté, à la sécurité et à la viabilité de l'environnement spatial. L'Australie accorde une grande importance aux mesures concrètes et à court terme pour protéger l'accès de toutes les nations à l'environnement spatial. Les mesures de transparence et de confiance, telles que celles qui figurent dans le projet de code de conduite international pour les activités spatiales, nous apportent une contribution importante à la sécurité spatiale, s'agissant notamment de la question urgente des débris spatiaux.

Les Australiens sont connus pour être des gens pragmatiques, pas des idéologues, et nous sommes résolus à jouer notre rôle et à travailler avec d'autres, de façon constructive et avec détermination, en ayant pour objectif commun de renforcer la sécurité et la stabilité du monde dans le cadre des travaux de cette importante Commission.

M. Abdullahi (Nigéria) (*parle en anglais*) : Le Nigéria se joint aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Commission pour la présente session. Nous sommes certains que la Commission bénéficiera de votre vaste expérience et de votre sagesse. Nous rendons hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Rattray, de la Jamaïque, pour sa direction éclairée et ses efforts louables.

Le Nigéria se rallie aux déclarations prononcées par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant de ma délégation, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/70/PV.2).

L'année dernière, lors de la soixante-neuvième session de la Commission, le Nigéria s'est joint aux autres États Membres pour souligner les enjeux majeurs en termes de sécurité auxquels était confronté notre monde. Mais, depuis lors, peu de changements soixante-neuvième session sont intervenus susceptibles de nous redonner confiance ou de réduire les graves défis posés à la paix et à la sécurité internationales par le terrorisme, la prolifération des armes légères et de petit calibre, et nous avons constaté un manque d'efforts résolus pour

parvenir au désarmement nucléaire mondial. En 2014, face aux menaces à la paix et à la sécurité internationales, ma délégation avait souligné la part astronomique des budgets mondiaux de défense, notamment les ressources considérables consacrées par les États dotés d'armes nucléaires au maintien et au perfectionnement de leurs arsenaux nucléaires, ainsi que l'accès débridé d'acteurs non étatiques non autorisés à un large éventail d'armes classiques.

Les dangers et les incidences de l'accès incontrôlé aux armes classiques, notamment aux armes légères et de petit calibre, sont visibles partout autour de nous. De l'Afrique au Moyen-Orient, des carnages sans précédent et des effusions de sang infligés à des populations sans défense par des terroristes et des insurgés déshumanisés ont vidé de leurs habitants des villes et des communautés, détruites ou abandonnées, frappées par la perte injustifiée de vies précieuses, de biens et de moyens d'existence et par une migration massive forcée. Malheureusement, ces formes insensées d'agression sont largement facilitées et efficacement soutenues par des achats ou des transferts illicites d'armes par des acteurs non étatiques.

Le 24 décembre 2014, le Traité sur le commerce des armes est entré en vigueur. Le Nigéria a signé et ratifié le Traité dans l'espoir que sa mise en œuvre ferme, effective et non discriminatoire en ferait un instrument efficace pour régler le transfert des armes classiques à l'échelle mondiale. Ma délégation se réjouit de la tenue de la première Conférence des États parties au Traité, à Cancún, et félicite le Mexique d'avoir accueilli avec succès cet événement historique. Ma délégation salue l'engagement des 77 États parties au Traité et les encourage ainsi que les autres États Membres à se joindre à cette cause juste, à savoir l'instauration d'un monde réglementant le transfert des armes classiques. En qualité de Président de la prochaine Conférence, qui aura lieu en 2016, le Nigéria œuvrera avec le Mexique et d'autres délégations afin de faciliter l'élaboration d'une résolution sur le Traité en vue de son adoption par l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, qui souligne les mesures prises jusqu'ici par les États parties pour assurer la mise en œuvre efficace du Traité. Tout en appelant à de nouveaux efforts pour permettre une ratification large et universelle du Traité par les États Membres, il convient de rappeler qu'il importe de préserver l'intégrité du Traité en veillant à ce que les intérêts de tous les États soient préservés, et pas seulement ceux des principaux producteurs et exportateurs internationaux d'armes.

Si les armes légères et de petit calibre aux mains de criminels, de terroristes et d'autres groupes armés sont responsables de la mort de milliers de personnes, les armes nucléaires restent les armes de destruction massive ultimes et leur élimination complète doit être l'objectif final de tout processus de désarmement dans le cadre des objectifs poursuivis par les Nations Unies. Nous tenons également à réaffirmer notre opposition à la modernisation des armes nucléaires existantes et à la mise au point de nouveaux types d'armes.

Comme le Groupe des États d'Afrique l'a déjà indiqué, le Nigéria regrette l'incapacité de la Conférence d'examen de 2015 des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à dégager le consensus souhaité sur un document final, en dépit des efforts concertés des États non dotés d'armes nucléaires pour rapprocher les points de vue. Malgré ce revers évident, ma délégation continuera de mettre en exergue les risques et les menaces incalculables que fait peser sur l'humanité l'existence continue d'armes nucléaires. Le Nigéria appelle par conséquent à la mise en œuvre de toutes les mesures adoptées et des engagements contractés par les États dotés d'armes nucléaires dans le cadre du Traité. Nous espérons que le revers subi cette année par la Conférence d'examen servira utilement à souligner la nécessité de renouveler nos engagements à l'égard de tous les objectifs du Traité.

Le Nigéria tient également à souligner la lenteur générale des progrès réalisés vers le désarmement nucléaire et le manque de progrès accomplis par les États dotés d'armes nucléaires dans l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, conformément à leurs obligations juridiques et à leurs engagements. Le Nigéria appuie sans réserve l'appel en faveur d'une interdiction complète de toutes les armes nucléaires, la seule catégorie d'armes de destruction massive ne faisant pas l'objet d'une interdiction par un instrument juridique international. En attendant, nous continuerons d'appuyer l'appel en faveur de garanties efficaces envers tous les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes par les États dotés d'armes nucléaires. À cet égard, nous insistons sur la nécessité de conclure un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant sur des garanties de sécurité négatives pour tous les États non dotés d'armes nucléaires.

Le Nigéria estime qu'il est important de parvenir à l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN). La tenue, le 29 septembre

dernier, de la neuvième Conférence ministérielle sur la facilitation de l'entrée en vigueur du TICEN a été une étape essentielle dans la promotion du désarmement nucléaire. Ma délégation saisit également cette occasion pour appeler tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer ou ratifier le Traité.

S'agissant de la Conférence du désarmement, l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis 19 ans l'a empêché de s'acquitter de son mandat en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Nul doute que cette incapacité de longue date à trouver un accord qui lui permette de s'acquitter de son mandat nuit gravement à la réputation et la crédibilité de la Conférence. Nous espérons que ses membres se hâteront de faire ce que l'on attend d'eux et œuvreront à la réalisation des objectifs pour lesquels la Conférence a été créée.

Le Nigéria tient à souligner le rôle important joué par la Première Commission en ce qui concerne la réalisation des objectifs de la Charte des Nations Unies et à réitérer que la philosophie du multilatéralisme demeure la garantie la plus sûre pour la paix et la sécurité internationales. Nous continuerons donc à travailler de manière constructive au sein de la Commission et de toutes les autres instances en vue d'atteindre l'objectif du désarmement. Au nom du Groupe des États d'Afrique, le Nigéria proposera, au cours des prochaines séances, trois projets de résolution pour lesquels nous recherchons l'appui de toutes les délégations. Ces projets ont trait, respectivement, au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, au Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et à l'interdiction de déverser des déchets radioactifs.

M. Sano (Japon) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Première Commission, et à vous assurer du plein appui et de la coopération de ma délégation. Je me réjouis à la perspective de travailler en étroite collaboration avec vous et avec tous nos collègues afin de réaliser nos tâches communes et importantes.

Nous célébrons cette année le soixante-dixième anniversaire des bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki et de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Pendant ces 70 années, le Japon a choisi la voie d'une nation éprise de paix, en respectant constamment la liberté, la démocratie, les droits de l'homme fondamentaux et la primauté du droit, car nous avons éprouvé des sentiments de profond remord

à la suite de la guerre. En cette année historique, nous renouvelons notre attachement à un monde exempt d'armes nucléaires.

Il est extrêmement regrettable que nous n'ayons pas été en mesure d'adopter un document final à la Conférence d'examen de 2015 des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Aujourd'hui, le régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est confronté à des défis majeurs, mais la communauté internationale doit en tirer parti pour promouvoir le désarmement nucléaire et la non-prolifération. Le Japon est résolu à tout mettre en œuvre pour maintenir et renforcer le régime du TNP en vue de garantir ainsi la paix et la stabilité dans le monde. Compte tenu des résultats de la Conférence, le Japon présentera à la Commission un projet de résolution, intitulé « Unité d'action et détermination renouvelée en vue de l'élimination totale des armes nucléaires », dans lequel figurent des mesures pratiques et concrètes en vue de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Pour le Japon, il est important que nous mettions progressivement en œuvre ces mesures, l'objectif étant l'élimination définitive des armes nucléaires, et nous espérons vraiment que notre projet de résolution bénéficiera d'un large soutien.

Le TNP est la pierre angulaire du régime mondial de désarmement nucléaire et de non-prolifération, et ses trois piliers doivent être mis en œuvre de manière équilibrée afin de préserver son efficacité. Toutefois, force est de reconnaître que la mise en œuvre du désarmement nucléaire accuse un retard par rapport à celle des autres piliers du Traité. L'absence de progrès substantiels en matière de désarmement nucléaire a créé un sentiment de frustration et une perte de confiance parmi les États non dotés d'armes nucléaires, malgré le fait que, conformément aux documents finals des Conférences d'examen du TNP de 1995, 2000 et 2010, les États dotés d'armes nucléaires sont tenus de prendre les mesures indiquées dans ces documents. Aussi exhortons-nous ces États à prendre des mesures de désarmement volontaires, malgré l'absence d'accord au cours de la dernière Conférence d'examen. Le Japon insiste en particulier sur l'importance pour les États dotés d'armes nucléaires de redoubler d'efforts afin d'améliorer la transparence sur leurs arsenaux nucléaires, notamment en fournissant des informations plus fréquentes et détaillées sur ces arsenaux durant le prochain cycle d'examen. Nous exhortons tous les États dotés d'armes nucléaires à réduire tous les types d'armes nucléaires et, à terme, à « multilatéraliser »

les négociations sur la réduction des armes nucléaires. Avec les autres membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, le Japon continuera à proposer des mesures concrètes et pratiques dans ce sens.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et le lancement dans les meilleurs délais de négociations sur un traité interdisant les matières fissiles constituent la pierre angulaire du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. Le mois dernier, le Ministre japonais des affaires étrangères, M. Fumio Kishida, et son homologue du Kazakhstan, M. Erlan Idrissov, ont coprésidé la Conférence sur la facilitation de l'entrée en vigueur du TICE. Nous célébrerons l'année prochaine le vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature du TICE. À cette occasion, le Japon exhorte à nouveau les pays visés à l'annexe 2 du Traité de procéder à sa signature et à sa ratification.

S'agissant d'un traité interdisant les matières fissiles, le rapport du Groupe d'experts chargé de faire des recommandations sur les aspects susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (A/70/81), sans être mandaté pour le négocier, élaboré sous l'égide du Canada, est un document bien équilibré abordant toutes les questions importantes. Nous appelons tous les États concernés à étudier sérieusement ce rapport et à envisager les mesures à prendre pour amorcer les négociations.

Il est décevant de constater que depuis 20 ans, la Conférence du désarmement n'a pas été en mesure d'entreprendre un travail de fond en tant qu'unique instance multilatérale de négociation. Même s'il y a eu plusieurs débats de fond cette année qui ont été plus approfondis que ceux des années précédentes, les États membres de la Conférence du désarmement doivent se montrer résolus à la revitaliser. La priorité pour le Japon d'entamer dès que possible au sein de la Commission des négociations sur un traité interdisant les matières fissiles reste inchangée.

Le désarmement et la non-prolifération sont tous deux indispensables pour débarrasser le monde des armes nucléaires et doivent être abordés de façon équilibrée afin de pouvoir se renforcer mutuellement. Le Japon condamne fermement la poursuite par la République populaire démocratique de Corée de ses programmes d'armement nucléaire et de mise au point

de missiles, qui constituent une grave menace pour la paix et la sécurité dans la région et pour la communauté internationale tout entière. Il s'agit d'une violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de la déclaration commune issue des pourparlers à six de 2005. Nous prions instamment la République populaire démocratique de Corée de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité, de s'abstenir de tout acte de provocation et de renoncer à toutes ses armes nucléaires et à ses programmes de mise au point de missiles, de façon vérifiable et irréversible.

S'agissant de la question nucléaire iranienne, le Japon se félicite des deux accords symbolisés par le Plan d'action global commun entre les E3+3 et l'Iran et le plan élaboré entre l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Iran, qui constituent une contribution au renforcement du régime international de non-prolifération. Nous espérons vivement qu'ils seront rapidement mis en œuvre. Le Japon continuera d'appuyer le travail de l'AIEA qui, sous la houlette de son Directeur général, M. Yukiya Amano, joue un rôle précieux en matière de vérification et d'inspection.

Concernant la Convention sur les armes chimiques, le Japon se félicite de la destruction presque achevée des armes chimiques en Syrie. S'agissant de l'utilisation en Syrie de substances chimiques toxiques en tant qu'armes, le Japon s'est réjoui de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2235 (2015), qui a créé un Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, et appelle toutes les parties à coopérer pleinement à cette enquête. En étroite coordination et coopération avec la Chine, le Japon s'est également engagé à tout mettre en œuvre pour achever la destruction des armes chimiques abandonnées en Chine.

Nous célébrons cette année le quarantième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines. Le Japon espère que le processus intersessions actuel facilitera une compréhension commune et l'adoption de mesures efficaces d'ici la prochaine Conférence d'examen de la Convention en 2016.

Le Japon se félicite de l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes et de la tenue réussie de la première Conférence des États parties au Traité, à Cancún, au Mexique, et nous tenons à rendre hommage au Mexique pour l'efficacité avec laquelle il a présidé cette Conférence. Le Traité sur le commerce des armes

marque un jalon dans le domaine de la maîtrise des armements, car il favorise et renforce l'état de droit et la sécurité humaine, et instaure un climat de confiance entre les États parties. Il importe que nous veillions à consolider les bases de la mise en œuvre de ce Traité lors de la prochaine Conférence, en 2016, et nous espérons que cela sera confirmé sous l'autorité du Nigéria qui présidera cette Conférence.

Lors de la Conférence d'examen du TNP en 2015, 76 États, parmi lesquels des États dotés d'armes nucléaires, ont participé à l'élaboration d'une déclaration commune sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération. Cela nous paraît être un moyen efficace de faire progresser le désarmement nucléaire en suscitant une prise de conscience.

Chaque année, un grand nombre de personnes, dont beaucoup viennent de pays étrangers, visitent les villes qui ont été dévastées par les armes nucléaires, et nous espérons qu'elles seront encore plus nombreuses à venir voir de leurs propres yeux la réalité d'un bombardement nucléaire.

J'aimerais pour terminer souligner que les initiatives visant à garantir la sécurité nationale et à promouvoir le désarmement, en particulier le désarmement nucléaire, ne sont pas contradictoires mais complémentaires. Il ne fait aucun doute que le désarmement améliorera la sécurité aux niveaux régional et mondial et renforcera la confiance entre les États. Le Japon appelle tous les États à agir de manière solidaire afin d'atteindre l'objectif commun d'un monde pacifique et sûr, exempt d'armes nucléaires, par le biais d'initiatives en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux délégations qui ont demandé à s'exprimer dans l'exercice du droit de réponse. À ce propos, je me permets de rappeler à toutes les délégations qu'elles disposent d'un temps de parole limité compte tenu de la disponibilité des services d'interprétation.

M. Kang Myong Chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Étant donné que je m'exprime pour la première fois, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Première Commission cette année.

Ma délégation s'exprime dans l'exercice du droit de réponse à la suite des déclarations prononcées par les délégations de la Corée du Sud et du Japon. Face à leurs déclarations provocatrices et dangereusement

mensongères, pour ne pas dire grotesques, ma délégation se voit dans l'obligation de rétablir la vérité des faits. Ma délégation souhaiterait en particulier clarifier sa position sur quatre points.

Premièrement, en ce qui concerne le parallèle qui a été fait entre l'accord nucléaire iranien et le règlement de la question de la péninsule coréenne, la République populaire démocratique de Corée considère que l'accord nucléaire iranien est le résultat des efforts de longue date de l'Iran pour obtenir la reconnaissance de son propre droit sur ses activités nucléaires et la levée des sanctions. Toutefois, la situation de la République populaire démocratique de Corée est tout autre. La République populaire démocratique de Corée est un État doté d'armes nucléaires, tant nommément que dans les faits, et défend ses intérêts en tant qu'État doté d'armes nucléaires. La République populaire démocratique de Corée n'est absolument pas intéressée par un dialogue destiné à débattre de la question d'un gel ou d'un démantèlement unilatéral et en premier lieu de ses armes nucléaires. La dissuasion nucléaire de la République populaire démocratique de Corée ne saurait faire l'objet d'un marchandage à la table des négociations, elle est un moyen essentiel de protéger sa souveraineté et ses intérêts vitaux face à la menace nucléaire et à la politique hostile des États-Unis. Il est par conséquent illogique de comparer l'accord nucléaire iranien avec la situation en République populaire démocratique de Corée.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'essai nucléaire réalisé en janvier dernier, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a proposé aux États-Unis et à la République de Corée de suspendre leurs exercices militaires à grande échelle, en échange de quoi la République populaire démocratique de Corée accepterait d'envisager la suspension de ses essais nucléaires. Les États-Unis ont catégoriquement refusé la proposition de la République populaire démocratique de Corée, montrant ainsi que la véritable préoccupation des États-Unis ne concerne pas les essais nucléaires, mais l'américanisation de l'ensemble de la péninsule coréenne. Les exercices militaires conjoints menés par les États-Unis et la Corée du Sud, plusieurs fois par an, dépassent les limites au vu de leur caractère hostile, agressif et provocateur qui, même en Europe lorsque les deux blocs militaires mondiaux s'affrontaient pendant la Guerre froide, n'engendrait pas un climat aussi tendu.

Les récents exercices militaires menés sur la péninsule coréenne reposent sur des frappes aériennes

et des opérations de commandos en vue d'occuper Pyongyang. Quelle que soit la sincérité et la loyauté d'un pays, il sera victime des forts s'il est faible. Une paix véritable n'est possible que lorsqu'un pays est suffisamment fort. Mon pays n'a pas d'autre choix, car il est totalement exposé à l'hostilité de l'État doté d'armes nucléaires le plus puissant. Depuis 2013, la République populaire démocratique de Corée maintient une ligne stratégique consistant à la fois à renforcer ses forces armées nucléaires et à développer l'économie nationale, et cette ligne stratégique s'est révélée être la plus juste au fil des ans.

Troisièmement, s'agissant du lancement par la République populaire démocratique de Corée d'un satellite pacifique, l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques est le droit légitime de tous les États. La République populaire démocratique de Corée a non seulement le droit souverain, mais aussi le droit légitime en vertu du droit international d'utiliser et d'explorer l'espace à des fins pacifiques, puisqu'elle est partie au Traité sur l'espace extra-atmosphérique depuis 1967. La République populaire démocratique de Corée, nation fière de sa vocation spatiale, continuera de procéder au lancement de satellites nécessaires à son développement économique chaque fois qu'elle le jugera approprié, tout en veillant à la plus grande transparence possible, conformément aux normes et pratiques reconnues sur le plan international. Toute personne objective et honnête considérera le lancement d'une fusée par la République populaire démocratique de Corée comme étant celui d'un satellite pacifique, mais ceux qui sont animés d'une intention malveillante et qui mènent une politique d'affrontement à l'égard de la République populaire démocratique de Corée estimeront qu'il s'agit du lancement d'un missile à longue portée.

Enfin, ma délégation rejette les remarques irresponsables de la délégation japonaise concernant le programme nucléaire et de mise au point de missiles de la République populaire démocratique de Corée. Le Japon n'est pas en position de critiquer la dissuasion nucléaire de la République populaire démocratique de Corée à des fins de légitime défense. Le Japon ne devrait jamais oublier l'amère leçon du siècle dernier, lorsqu'il a mené des guerres d'agression, caressant l'ambition d'une sphère de coprosperité de la Grande Asie orientale, qui se sont soldées à long terme par une défaite cuisante. Le Japon ne devrait pas suivre la voie qui mène au désastre en choisissant de faire revivre le militarisme sous le prétexte d'un pacifisme proactif, mais devrait au contraire gagner la confiance de la

République populaire démocratique de Corée et d'autres pays voisins, en commençant par régler tous ses crimes du passé, notamment les crimes odieux commis contre le peuple coréen. Si les forces armées de la République populaire démocratique de Corée inquiètent vraiment le Japon, alors qu'il demande aux États-Unis de renoncer à leur politique hostile à l'égard de la République populaire démocratique de Corée, qui est la raison principale pour laquelle la République populaire démocratique de Corée possède des armes nucléaires.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie souhaite exercer son droit de réponse à la suite des déclarations du représentant des États-Unis, présent dans cette salle, et du représentant de la Géorgie.

Tout d'abord, il me paraît important d'apporter certaines explications ou clarifications à la suite de la déclaration du représentant des États-Unis dans laquelle il déclare que le système de défense antimissile mondial n'est pas dirigé contre la Russie. Le premier pas visant à saper la stabilité mondiale a été franchi par les États-Unis lorsqu'ils ont abandonné le Traité sur la limitation des systèmes antimissiles balistiques en 2002 et mis en œuvre leurs projets de créer un système de défense antimissile mondial. Depuis plusieurs années, la Fédération de Russie mène des négociations avec les États-Unis et fait part des craintes suscitées par ce plan. Au cours de ces négociations, les États-Unis ont déclaré à plusieurs reprises que le système de défense antimissile mondial mis en place par les États ne visait pas la Russie.

Les États-Unis ont refusé de répondre à la demande justifiée de la Fédération de Russie de fournir des garanties juridiques sur le fait que la Russie n'était pas visée. Bien que l'abandon du Traité sur la limitation des systèmes antimissiles balistiques ait compromis l'équilibre stratégique entre la Fédération de Russie et les États-Unis, la Fédération de Russie a pris des mesures sans précédent pour réduire davantage son arsenal nucléaire en signant avec les États-Unis un accord récent sur de nouvelles réductions et limitations des armes stratégiques offensives. Nous mettons en œuvre avec succès cet accord. En outre, cette mesure a été prise avec la conviction que, en plus du système de défense antimissile mondial, d'autres facteurs négatifs menacent la stabilité mondiale. Je pense à la création et à la mise en œuvre de la notion de frappe mondiale instantanée, qui repose sur l'utilisation d'armes de très haute technologie, lesquelles connaissent une

augmentation sans précédent dans les arsenaux des États-Unis et de leurs alliés. Dans ce contexte, non seulement la Russie n'a pas manqué à ses obligations, mais elle continue d'être à la hauteur de ses obligations.

En ce qui concerne les allégations selon lesquelles nous refuserions de poursuivre les négociations avec les États-Unis sur une nouvelle réduction de nos arsenaux nucléaires, j'aimerais rappeler à la Commission que le Président Poutine a déclaré sans équivoque, le 24 octobre 2014, que la Russie insistait pour que se poursuivent les négociations sur la réduction des arsenaux nucléaires à condition qu'elles ne reposent pas sur le deux poids, deux mesures. Qu'entendait-il par là? Que l'issue de ces négociations devait être le renforcement de la sécurité de tous ses participants plutôt que l'obtention d'avantages militaires par certains États au détriment d'autres. À l'heure actuelle, les États-Unis n'ont fait aucune proposition de mener des négociations fondées sur ce principe. Nous n'acceptons pas la rhétorique creuse des États-Unis sur ce sujet.

S'agissant des prétendues violations par la Russie de ses obligations au titre du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, le représentant des États-Unis, sans équivoque et sans fournir la moindre donnée claire, objective et digne de foi, a reproché à la Russie de n'avoir pas respecté ce Traité, qui revêt beaucoup d'importance pour la sécurité internationale. Cependant, nous voudrions faire remarquer, comme nous l'avons fait dans le passé, qu'une fois encore les États-Unis posent le problème de façon erronée. Nous avons exprimé de très vives inquiétudes au sujet de l'utilisation de véhicules aériens sans pilote et de systèmes de lancement vertical Mark 4, qui, par leurs caractéristiques, entrent dans le champ d'application du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Nos craintes ont donné lieu à des insinuations sans fondement. De notre point de vue, cela n'est en rien justifié. Si nous voulons avoir un débat sérieux afin de régler toutes les divergences entre les États-Unis et la Fédération de Russie à propos du Traité, alors débattons de façon très pragmatique dans le cadre d'un mécanisme prévu à cet effet, plutôt que de prononcer des discours populistes destinés à épater la galerie. Voilà pour ce qui concerne les propos tenus par le représentant des États-Unis.

En ce qui concerne les propos tenus par le représentant de la Géorgie, nous ne saurions manquer de répondre aux nombreuses déclarations vigoureuses prononcées à l'encontre de la Russie. Des unités des

forces armées russes se trouvent sur le territoire de l'Ossétie du Sud et d'Abkhazie conformément aux accords bilatéraux conclus entre la Fédération de Russie et l'Ossétie du Sud, d'une part, et entre la Fédération de Russie et l'Abkhazie, d'autre part. La mission très importante de ces unités consiste à garantir la paix et la sécurité de ces États et la sécurité de leurs frontières. Leur présence ne saurait être remise en question, car elle est pleinement conforme au droit international.

Je ne vais pas revenir en détail sur les autres points abordés par le représentant de la Géorgie. Je demande aux représentants géorgiens de ne pas se laisser déborder d'enthousiasme en Première Commission, mais plutôt d'utiliser leur enthousiasme et leur énergie dans le cadre des discussions internationales de Genève sur la sécurité et la stabilité en Transcaucasie. Une séance consacrée à toutes les questions liées à l'Ossétie du Sud et à l'Abkhazie aura lieu le 15 octobre prochain à Genève. Je suggère à mes collègues géorgiens de se préparer à y participer, plutôt que de dénaturer les faits d'une façon qui n'a plus rien à voir avec la réalité sur le terrain. Faisons preuve de réalisme et regardons la situation telle qu'elle est dans ces territoires au lieu de nous bercer d'illusions.

M. Ibrahim (République arabe syrienne) (*parle en anglais*) : La Syrie réitère sa ferme condamnation de l'utilisation horrible d'armes chimiques contre ses citoyens et ses soldats, et souligne son attachement à la pleine mise en œuvre des dispositions de la Convention sur les armes chimiques en tant qu'État partie et dans le cadre de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

C'est un fait et une réalité aujourd'hui que l'actuel régime turc est passé d'une politique de « zéro problème » à une politique de « 100 % de problèmes » avec ses voisins et vis-à-vis de la paix et de la sécurité dans le monde. Le régime turc continue de financer, d'armer et d'entraîner des combattants terroristes étrangers et des organisations terroristes et de les envoyer en Syrie pour y commettre des crimes abominables contre la Syrie, son peuple, ses infrastructures et son patrimoine historique et culturel.

Afin de couvrir et de protéger les groupes terroristes qui utilisent des armes et des matières chimiques fournies par son régime contre des civils et des militaires syriens, le représentant du régime turc lance des accusations fausses et infondées contre mon pays. Lui et son régime semblent n'avoir cure des rapports faisant état de l'utilisation de ces armes odieuses par

l'État islamique d'Iraq et du Cham et d'autres groupes terroristes, étant donné l'alliance impie du régime turc avec ces organisations terroristes.

Le 22 mai dernier, une séquence vidéo a été mise en ligne sur le site Web du quotidien turc *Jumhurriyet*, montrant des inspecteurs turcs recherchant un camion surveillé par des officiers de sécurité, un procureur et des chiens renifleurs. Le camion faisait partie de quatre camions transportant le même chargement. Dans cette séquence, des officiers ouvrent en premier des cartons portant la mention « fragile » et contenant des antibiotiques, mais sous ces cartons, ils découvrent des dizaines d'obus de mortier. Les quatre camions transportaient 1 000 obus de mortier, 80 000 cartouches de munitions pour des armes légères et lourdes, ainsi que des centaines de lance-grenades, tout cela pour des groupes terroristes en Syrie.

L'ONU et ses États Membres concernés doivent contraindre le régime turc à mettre fin à ses violations flagrantes des résolutions des Nations Unies relatives à la lutte contre le terrorisme. Faute de quoi, le danger et les crimes résultant d'actes terroristes horribles s'étendront à d'autres pays dans le monde.

M^{me} Yoon Seong-mee (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je souhaite réagir à la déclaration prononcée par le représentant de la République populaire démocratique de Corée.

Tout d'abord, concernant l'affirmation selon laquelle la République populaire démocratique de Corée bénéficierait du statut d'État doté d'armes nucléaires, la communauté internationale a indiqué clairement à plusieurs reprises que la Corée du Nord ne saurait, en aucun cas, bénéficier du statut d'État doté d'armes nucléaires. Ceci a été clairement établi dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier dans les résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009). Nous conseillons à la République populaire démocratique de Corée de renoncer à ses illusions. Pyongyang doit admettre qu'un arsenal nucléaire ne peut pas garantir sa sécurité.

Deuxièmement, les exercices conjoints de la République de Corée et des États-Unis ont lieu chaque année, depuis des décennies, afin de répondre à la menace militaire claire et précise de la Corée du Nord et ont un caractère purement défensif. Ces exercices ont été menés également en toute transparence, après notification préalable à la République populaire

démocratique de Corée et sous le contrôle de la Commission neutre de contrôle.

La Corée du Nord a continué de menacer la sécurité régionale et mondiale en procédant à trois essais nucléaires pour le tir de missiles balistiques à longue portée, ainsi qu'à de multiples tirs de missiles balistiques à moyenne portée. Le naufrage d'un navire de la République de Corée, le *Cheonan*; les tirs d'artillerie contre l'île de Yeonpyeong par la Corée du Nord en 2010; les mines terrestres et les provocations de l'artillerie cette année ne sont que quelques exemples qui prouvent l'existence d'une menace militaire claire et persistante de la part du Nord. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Enfin, les résolutions 1874 (2009), 2087 (2013) et 2094 (2013) du Conseil de sécurité stipulent clairement que la Corée du Nord n'est pas autorisée à procéder à des tirs utilisant la technologie des missiles balistiques. Le Conseil de sécurité a en outre indiqué clairement dans sa déclaration présidentielle S/PRST/2012/13 que les tirs effectués par la Corée du Nord constituent des violations graves des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité « même sous la dénomination de lanceur de satellite ou de lanceur spatial ».

Il est regrettable que les déclarations du représentant de la République populaire démocratique de Corée montrent que la République populaire démocratique de Corée n'a aucune intention de se soumettre aux règles internationales. L'Article 25 de la Charte des Nations Unies stipule l'obligation des États Membres d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité et l'Article 103 stipule clairement que les obligations en vertu de la Charte des Nations Unies prévalent sur les obligations en vertu de tout autre accord international.

Par conséquent, il est plus qu'évident que la Corée du Nord est liée par les obligations que lui imposent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Étant donné les antécédents de la Corée du Nord en ce qui concerne les essais nucléaires et les tirs de missiles auxquels elle a procédé de manière éhontée, l'affirmation selon laquelle elle utilise l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques peut difficilement être justifiée.

M. Sano (Japon) (*parle en anglais*) : J'aimerais répondre brièvement aux remarques de notre collègue de la République populaire démocratique de Corée. Je ferai les deux observations suivantes.

Premièrement, la communauté internationale doit se rappeler que la République populaire démocratique de Corée poursuit ses programmes nucléaires et de mise au point de missiles en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de la déclaration commune des parties aux pourparlers à six. Il est impératif que la République populaire démocratique de Corée prenne des mesures concrètes en vue d'une dénucléarisation totale, vérifiable et irréversible afin de se conformer à nouveau à l'accord de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le Japon exhorte fermement la République populaire démocratique de Corée à prendre ces mesures concrètes.

Deuxièmement, il n'y a pas eu de changement dans la position et l'orientation du Japon ces 70 dernières années. En d'autres termes, la politique du Japon a toujours consisté à maintenir une défense exclusivement nationale et non pas à devenir une puissance militaire représentant une menace pour les autres pays. Nous continuerons d'adhérer à la cause que nous avons jusqu'ici défendue en tant que nation éprise de paix.

M. Kvelashvili (Géorgie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole afin de répondre à la déclaration prononcée dans l'exercice du droit de réponse par le représentant de la Fédération de Russie.

Pour la Géorgie, les discussions internationales de Genève constituent l'une des structures les plus importantes et nous nous efforçons de tirer le meilleur parti de tous les cadres de négociation qu'elle offre pour aborder l'ensemble des questions touchant la sécurité et les problèmes humanitaires, notamment la réciprocité de la part de la Fédération de Russie vis-à-vis de l'engagement unilatéral de la Géorgie de ne pas recourir à la force, ainsi que le retour vers leurs lieux d'origine de centaines de milliers de Géorgiens déplacés à l'intérieur de leur territoire et de réfugiés. Mais je tiens à rassurer les représentants de la Fédération de Russie : la Géorgie utilisera toutes les enceintes, y compris, au premier chef, l'ONU; le Conseil de sécurité; la Première Commission et d'autres encore pour aborder tous les défis en matière de sécurité auxquels nous sommes confrontés et pour mettre en lumière les actes illégaux de la Fédération de Russie à l'encontre de la Géorgie.

J'aimerais revenir sur quelques points précis, notamment sur la référence faite par le représentant de la Fédération de Russie à certains arrangements bilatéraux avec les territoires occupés. La Russie maintient en Géorgie des milliers de soldats et des systèmes

d'armement perfectionnés sans le consentement du Gouvernement géorgien et à l'encontre des dispositions de la Constitution géorgienne. Dans le plus pur style de l'apartheid, la Russie a mis en place des régimes d'occupation xénophobes dans les zones d'occupation occidentales et centrales à l'intérieur de la Géorgie, qui couvrent 20 % du territoire géorgien, et exerce un contrôle direct sur la politique, l'économie et la vie sociale dans les territoires occupés. Il s'agit des mêmes régimes russes qui ont procédé à un nettoyage ethnique et à d'autres crimes de masse contre la majorité de la population géorgienne dans les années 90 et 2000. La présence de la Russie en Géorgie constitue une occupation militaire illégale en violation flagrante du droit international, en particulier de la Charte des Nations Unies, de l'Acte final d'Helsinki et de dizaines d'autres accords réalisés dans le cadre du système de l'Organisation de la coopération islamique, ainsi que des dispositions de l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008, conclu entre la Géorgie et la Russie, et pour lequel l'Union européenne a servi de médiateur. La Russie a signé et ratifié les prétendus traités d'intégration avec les régimes d'occupation, qui ont cependant été condamnés par la communauté internationale en tant qu'autre mesure illégale visant à annexer les régions occupées de la Géorgie.

Les troupes russes dans les territoires occupés représentent une menace non seulement pour la souveraineté nationale, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de la Géorgie – État Membre de l'ONU, de surcroît – mais aussi pour la sécurité de tous les pays voisins, de la région, de l'Europe plus largement et bien au-delà. C'est la raison pour laquelle, encore une fois, nous appelons la Fédération de Russie à retirer sans délai toutes ses forces d'occupation de la Géorgie.

M. Bergemann (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je prends la parole dans l'exercice du droit de réponse à la suite de la déclaration que vient de prononcer le représentant de la Fédération de Russie.

Les États-Unis rejettent catégoriquement l'affirmation de la Fédération de Russie selon laquelle les États-Unis ne respecteraient pas leurs obligations en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Les États-Unis se conforment pleinement aux obligations internationales découlant de ces traités. Comme l'a déjà indiqué notre délégation, nous rappelons que c'est la Fédération de Russie qui contrevient à ses

obligations en vertu du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et de la Charte des Nations Unies.

M. Kang Myong Chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je m'excuse de prendre à nouveau la parole. Je serai bref. J'aimerais simplement faire les deux observations suivantes.

Premièrement, ma délégation réfute totalement la déclaration prononcée par notre collègue de la Corée du Sud. J'ai déjà rendu compte clairement de la position de la République populaire démocratique de Corée vis-à-vis de la question nucléaire, qui est le résultat de la politique hostile des États-Unis à l'égard de la République populaire démocratique de Corée, ainsi que de sa position vis-à-vis de son droit à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. La République populaire démocratique de Corée est déjà un État nucléaire à part entière. Nous ne demandons pas à la République de Corée de nous reconnaître en tant qu'État doté d'armes nucléaires. Nous sommes déjà un État doté d'armes nucléaires à part entière et nous avons le sentiment que grâce à la dissuasion nucléaire pour notre légitime défense, nous pouvons préserver la souveraineté, la paix et la sécurité de la péninsule coréenne.

En ce qui concerne les exercices militaires conjoints menés chaque année en Corée du Sud et aux alentours plusieurs fois par an, nul n'ignore leur caractère provocateur et agressif, car ils impliquent des bombardiers nucléaires stratégiques volant sans arrêt du continent américain ou de l'île de Guam vers la péninsule coréenne pour procéder à des exercices de largage de bombes nucléaires plusieurs fois par an. Des porte-avions et des sous-marins équipés de missiles nucléaires pénètrent en permanence les eaux situées autour et à l'intérieur de la péninsule coréenne et participent aux exercices de guerre nucléaire.

Il peut être utile que le dialogue et la négociation aient lieu de façon régulière et chaque année, mais il est extrêmement dangereux que des exercices militaires hostiles aient lieu chaque année et de façon régulière. Toute menace de la part d'une partie provoquera une réaction de l'autre partie, et dans un tel processus d'interaction une guerre risque d'éclater. Telle est la leçon de l'histoire.

Mon second point concerne les observations de la délégation japonaise. Le Japon n'est vraiment pas en position de parler d'élimination des armes nucléaires. Les trois principes non nucléaires du Japon ne sont

que des leurres. Chaque année, des porte-avions et des sous-marins nucléaires entrent et sortent librement des eaux territoriales du Japon. Le Japon dispose de quantités considérables de plutonium. Des personnalités politiques au Japon s'élèvent pour réclamer la reprise du militarisme et de la militarisation nucléaire du pays. La déclaration prononcée par la délégation japonaise est décevante, hypocrite et mensongère et ne mérite même pas qu'on s'y attarde.

M^{me} Yoon Seoungmee (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je m'excuse de reprendre la parole. Je me dois de répondre aux remarques du représentant de la République populaire démocratique de Corée.

Il est très regrettable que la République populaire démocratique de Corée continue de tenter en vain de justifier ses programmes de missiles nucléaires au défi des normes internationales et au prix d'une vie décente pour son peuple. Tant que la Corée du Nord poursuivra ses programmes de missiles nucléaires, il est évident que les sanctions internationales contre ce

pays seront maintenues, voire renforcées. Cela accroît l'isolement de la Corée du Nord et rend plus difficile son développement économique.

Mais si la Corée du Nord prenait la décision stratégique de renoncer à ses programmes nucléaires, nous serions disposés à coopérer avec la communauté internationale afin d'aider pleinement la Corée du Nord à participer à l'économie mondiale et à se développer de façon pacifique. Nous espérons que la Corée du Nord s'engagera dans cette voie.

M. Sano (Japon) (*parle en anglais*) : Je serai bref. Tout d'abord, les trois principes non nucléaires du Japon sont bien connus. Nous avons défendu et continuerons de défendre ces trois principes non nucléaires.

Enfin, le Japon n'utilise le plutonium qu'à des fins pacifiques, comme en atteste chaque année le régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

La séance est levée à 18 h 35.